



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
Section Analyses

**Public**

**Berne-Wabern, 31 mai 2017**

---

## **Focus Somalie**

### **Clans et minorités**

*traduit par le CGRA (Belgique)*

---

## **Haftungs- und Nutzungshinweis zu Quellen und Informationen**

Der vorliegende Bericht wurde von der Länderanalyse des Staatssekretariats für Migration SEM gemäss den gemeinsamen EU-Leitlinien für die Bearbeitung von Informationen über Herkunftsländer erstellt ([https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi\\_leitlinien-d.pdf](https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi_leitlinien-d.pdf)). Er wurde auf der Grundlage sorgfältig ausgewählter Informationsquellen zusammengestellt. Alle zur Verfügung stehenden Informationen wurden mit grösster Sorgfalt recherchiert, evaluiert und bearbeitet. Alle verwendeten Quellen sind referenziert. Dessen ungeachtet erhebt dieses Dokument keinen Anspruch auf Vollständigkeit. Es erlaubt auch keine abschliessende Bewertung darüber, ob ein individueller Antrag auf einen bestimmten Flüchtlingsstatus oder auf Asyl berechtigt ist. Wenn ein bestimmtes Ereignis, eine bestimmte Person oder Organisation in diesem Bericht keine Erwähnung findet, bedeutet dies nicht, dass ein solches Ereignis nicht stattgefunden hat oder dass die betreffende Person oder Organisation nicht existieren. Die Inhalte sind unabhängig verfasst und können nicht als offizielle Stellungnahme der Schweiz oder ihrer Behörden gewertet werden. Die auszugsweise oder vollständige Nutzung, Verbreitung und Vervielfältigung dieses Berichts unterliegt den in der Schweiz geltenden Klassifizierungsregeln. Entsprechend ist darauf zu achten, dass Dokumente mit dem Vermerk "Intern" oder "Vertraulich" nicht an hierfür nicht autorisierte Personenkreise oder Organe weitergegeben werden.

## **Clauses sur les sources, les informations et leur utilisation**

Ce rapport a été rédigé par l'Analyse sur les pays du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM dans le respect des Lignes directrices de l'UE en matière de traitement et de transmission d'informations sur les pays d'origine ([https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi\\_leitlinien-f.pdf](https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi_leitlinien-f.pdf)). Ce document a été élaboré sur la base de sources d'informations soigneusement sélectionnées. Toutes les informations fournies ont été recherchées, évaluées et traitées avec la plus grande vigilance. Toutes les sources utilisées sont référencées. Cependant, ce document ne prétend pas à l'exhaustivité. Il n'est pas davantage concluant pour décider du bien-fondé d'une demande de statut de réfugié ou d'une demande d'asile particulière. Si un événement, une personne ou une organisation déterminé(e) n'est pas mentionné(e) dans le rapport, cela ne signifie pas forcément que l'événement n'a pas eu lieu ou que la personne ou l'organisation n'existe pas. A noter que ce document a été produit de manière indépendante et ne doit pas être considéré comme une prise de position officielle de la Suisse ou de ses autorités. Par ailleurs, ce rapport est soumis, tant dans son utilisation, sa diffusion et sa reproduction partielle ou intégrale, aux règles de classification en vigueur en Suisse. En conséquence, il faut veiller à ce que les documents portant la mention «Interne» ou «Confidentiel» ne soient pas transmis à des personnes ou organismes non expressément autorisés.

## **Reservation on information, its use, and on sources**

This report, written by Country Analysis of State Secretariat for Migration SEM, is in line with the EU-Guidelines for processing Country of Origin Information ([https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi\\_leitlinien-e.pdf](https://www.sem.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/coi_leitlinien-e.pdf)). The report draws on carefully selected sources; they are referenced in the report. Information has been researched, analyzed, and edited respecting best practices. However, the authors make no claim to be exhaustive. No conclusions may be deduced from the report on the merits of any claim to the well-foundedness of a request for refugee status or asylum. The fact that some occurrence, person, or organization may not have been mentioned in the report does not imply that such occurrence is considered as not having happened or a person or organization does not exist. This report is the result of independent research and editing. The views and statements expressed in this report do not necessarily represent any consensus of beliefs held by the Swiss government or its agencies. Using, disseminating, or reproducing this report or parts thereof is subject to the provisions on the classification of information applicable under Swiss law. Documents classified "Restricted" or "Confidential" may only be revealed to persons or organizations explicitly designated as authorized to receive them.

**Fragen/Kommentare, questions/commentaires, questions/comments:**

[coi@sem.admin.ch](mailto:coi@sem.admin.ch)

## Table des matières

<b>Main findings</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Sources</b> .....	<b>5</b>
1.1. Fact-finding mission et rédaction du rapport.....	6
1.2. Définitions.....	7
<b>2. Introduction au système clanique somali</b> .....	<b>7</b>
2.1. Clans majoritaires.....	9
2.2. Minorités.....	11
2.2.1. Minorités ethniques.....	12
2.2.2. Groupes professionnels.....	14
2.3. Les anciens du clan.....	18
2.4. Appartenance clanique des femmes et des enfants (orphelins et enfants nés hors mariage compris).....	19
<b>3. Le système des clans, mode d'emploi</b> .....	<b>20</b>
3.1. Structure clanique et auto-identification.....	20
3.1.1. Appartenance à un clan ( <i>qabiil / qoolo</i> ).....	20
3.1.2. Lignages ( <i>abtirsiimo</i> ).....	22
3.1.3. Appartenance au <i>jilib</i> .....	23
3.2. Connaissances des Somali au sujet de leur clan.....	23
3.3. Territoire et représentations.....	25
3.4. Généalogies claniques.....	28
<b>4. Introduction au système clanique somali</b> .....	<b>30</b>
4.1. Propriété foncière.....	30
4.2. Droit traditionnel ( <i>xeer</i> ) et « protection clanique ».....	31
4.2.1. Compétences et territoire où elles s'exercent.....	31
4.2.2. Portée.....	33
4.2.3. Obligation de contribuer au paiement d'une compensation ( <i>mag/diya</i> ).....	36
4.3. Niveau politique et institutionnalisation des anciens.....	37

<b>5.</b>	<b>Situation des minorités</b> .....	<b>39</b>
5.1.	Droit, protection et sécurité .....	40
5.1.1.	Alliances avec des clans majoritaires et droit traditionnel ( <i>xeer</i> ) .....	40
5.1.2.	Police et justice .....	42
5.1.3.	Organisations non gouvernementales .....	43
5.2.	Société .....	43
5.2.1.	Mariages mixtes .....	44
5.3.	Politique .....	48
5.4.	Education .....	48
5.5.	Economie .....	49
5.6.	Femmes .....	49
<b>6.</b>	<b>Langues et variantes dialectales</b> .....	<b>50</b>
<b>7.</b>	<b>Indications bibliographiques</b> .....	<b>54</b>
7.1.	Informations générales .....	54
7.1.1.	Publications universitaires .....	54
7.1.2.	COI.....	54
7.2.	Minorités et groupes professionnels .....	55
7.2.1.	Descriptions de groupes spécifiques .....	55
7.3.	Généalogies claniques .....	56
7.4.	Langues et variantes dialectales.....	56

**Sujet**

Dans le présent document, les questions suivantes seront traitées:

- Comment se présente la structure clanique en Somalie ?
- Quelle est actuellement la pertinence du clan et de l'appartenance clanique ?  
Quelle est la connaissance que les Somaliens ont des clans ?
- Quelle est la situation actuelle des minorités ?

**Main findings**

Somali society is organised in ancestral groups, usually known as 'clans'. These clans are typically divided into sub-clans, sub-clans divided into even smaller sub-divisions, and so on, down to the family nucleus. While these various levels have different names in academic literature, they are all called *Qabiil* or *Qoolo* in the Somali language. Those belonging to the 'noble' clans can trace their ancestry back to the legendary founding fathers of the Somali nation and the prophet Muhammad. Most minor clans cannot claim such ancestry.

Near every Somali can trace his or her lineage. There are two ways of doing this; either by starting with the highest level in the clan system (i.e. the clan family) and tracing down the lineage, or by starting with one's own father and tracing one's own lineage back (*Abtirsiimo*). Both methods meet in the middle. However, these days many Somalis are not able to memorise every generation in their lineage and only know a few of their ancestors and approximately what clan they belong to. When two Somalis meet for the first time, they seldom inquire directly about their respective clan, but first try and deduce this information from the other's dialect and region of origin. Explicit questions are only necessary to define exact clan membership.

The literature on this topic contains various maps and bloodlines of the clan system. These publications agree essentially, but not completely, on the higher clan levels. At the lower clan levels there are some discrepancies between sources. There are several reasons for this, including the differences between the self and outside perception of the groups. Country Analysis SEM is not aware of the existence of an authoritative account of the clan system and of clan territories.

Clans and clan membership are still important today. Customary law, in which deterrence and compensation payments play an important role, is often applied. The system can be likened to a social and accident insurance in which the main player is the *Jilib*, i.e. the *mag* or *diya* (compensation) paying group. The system exists throughout the cultural region of the Somalis and offers a certain degree of (legal) protection, depending on region, clan and status.

'Minorities' are defined as those groups that are weaker than the 'noble' clans in terms of numbers. These minorities include groups of non-ethnic Somali origin, groups that traditionally practice occupations considered 'unclean', and members of noble clans that do not live in their clan's territory or are numerically small. Since the protection of a group depends on its size, minorities tend to be marginalised, whereby the extent of its marginalisation varies according to the group. In the last few years the situation of minorities has improved in society, with the exception of mixed marriages between members of a minority and noble clan, which remains a taboo although there are exceptions and regional differences. With regard to education and the economy, the occupational groups in particular continue to be at a disadvantage.

**Avertissement**

Il s'agit d'une traduction à partir de l'original allemand du rapport «Focus Somalia: Clans und Minderheiten», exécutée par le le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) de Belgique et revue par l'analyse pays du SEM.

**1. Sources**

Dès l'époque coloniale, la structure de la société somali a été étudiée par des ethnologues et des spécialistes d'autres disciplines universitaires. Parmi les nombreuses publications,

l'œuvre de Ioan M. Lewis sort du lot. Dès l'époque coloniale, ce chercheur britannique a mené des études de terrain très détaillées et contribué par ses nombreuses publications à une meilleure connaissance du système clanique somalien. Les travaux d'autres chercheurs, tels que Virginia Luling, ont ajouté à nos connaissances. L'abolition officielle du système clanique par le président Siyad Barre, qui a accédé au pouvoir en 1969, a compliqué les recherches sur place. Avec la chute de Siyad Barre en 1991, ce tabou est tombé mais avec l'éclatement de la guerre civile, les recherches sur le terrain étaient devenues dangereuses.

Ces dernières années, plusieurs études sur le système clanique et sur les minorités ont toutefois pu voir le jour. Il s'agit d'une part des résultats d'enquêtes de terrain qui se concentrent majoritairement sur les domaines de l'espace culturel somali qui sont accessibles, p. ex. les études de l'ethnologue allemand Markus V. Höhne sur les clans du nord de la Somalie. D'autre part, des organisations internationales, des organisations humanitaires et les unités d'information sur les pays d'origine (COI) auprès des instances d'asile européennes ont proposé différentes descriptions des structures sociales somaliennes, en partie basées sur des recherches effectuées dans le cadre de *fact-finding missions*.

La littérature sur le système clanique est vaste et traite d'aspects variés, bien que la Somalie soit difficile d'accès depuis plusieurs décennies. Les informations pertinentes pour la procédure d'asile présentent toutefois certaines lacunes. Manquent notamment une présentation fiable de la répartition géographique des clans et de leurs généalogies, ainsi que des informations sur le rôle actuellement joué par le système clanique et sur les éventuels risques courus en raison de l'appartenance à un groupe (social).

L'établissement de cartes géographiques et d'une représentation détaillée du système clanique dépasserait les moyens dont dispose la Section Analyses du SEM. Une telle tâche confinerait de toute manière à l'impossible, du fait des dynamiques claniques, des mouvements migratoires et des difficultés d'accès au terrain. La Section Analyses du SEM se limitera donc dans le présent Focus à rassembler et commenter les informations fournies par les publications qui existent déjà sur le sujet. Elle a également présenté de manière plus lisible les deux cartes le plus précises utilisées par les agences internationales et les organisations non gouvernementales. Ces cartes ont été publiées pour la première fois en 2014 par l'EASO, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, dans son rapport *South and Central Somalia Country Overview*<sup>1</sup>.

### 1.1. Fact-finding mission et rédaction du rapport

Dans le cadre d'une fact-finding mission conjointe avec le Service de documentation de l'Office fédéral autrichien des étrangers et de l'asile (BFA) dans la Corne de l'Afrique, la Section Analyses du SEM a mené des recherches complémentaires sur le rôle du système clanique en Somalie et la situation des minorités. En mars et avril 2017, ces deux unités COI ont rencontré à Nairobi, Hargeisa, Addis-Abeba et Jidjiga des experts et des personnes intéressées issues de diverses régions de l'espace culturel somali et de différentes générations. Ces rencontres ont donné de nouveaux aperçus, en particulier sur le rôle que les clans et les minorités jouent dans la vie des Somali. Les publications existantes sont fortement tributaires de l'approche et de la terminologie utilisées par Ioan M. Lewis, ce qui est entre autres dû à l'absence de recherches publiées en Somalie même. Les entretiens menés sur place ont permis de savoir quelle est la terminologie utilisée de nos jours par les Somali eux-mêmes et quelles sont leurs connaissances générales du système clanique. Des informations sur la situation des minorités ont également été recueillies.

Le Service de documentation du BFA a effectué une relecture du présent rapport, qui ne prétend pas rassembler de manière exhaustive toutes les informations disponibles sur les sujets traités. Le rapport vise surtout à regrouper les informations pertinentes pour la procédure d'asile. Pour approfondir, il convient de se référer aux ouvrages repris dans la bibliographie (chapitre 7).

<sup>1</sup> European Asylum Support Office. La Vallette. South and Central Somalia Country overview. Août 2014. [https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/EASO-COIREport-Somalia\\_EN.pdf](https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/EASO-COIREport-Somalia_EN.pdf) (20.06.2017).

Ce rapport décrit uniquement la façon dont les Somali se comportent par rapport aux questions qui concernent les clans et les minorités. La description que nous en proposons ne peut être généralisée à tout cas d'espèce. Il est en effet apparu dans le cadre de la fact-finding mission que les Somali eux-mêmes n'ont pas tous une expérience et une conception identiques de cette question.

## 1.2. Définitions

Plusieurs concepts utilisés dans ce rapport appellent une définition :

- Les clans sont désignés en somali par le mot Qabiil. D'autres termes tels que Qoolo ou Tol sont également utilisés. Le « **clan** » est une notion importée par des chercheurs étrangers, et en anglais les Somali utilisent également le mot « Tribe » (tribu). Comme le concept de « clan » s'est imposé dans le monde germanophone et anglophone pour désigner les éléments qui composent la société somalienne, il en sera également fait usage dans ce rapport.
- Le terme de « **Somaliens** » peut désigner aussi bien les habitants ou ressortissants de la République fédérale de Somalie que les personnes d'ethnie somalienne qui habitent également au Kenya, en Ethiopie et à Djibouti, pays dont ils peuvent par ailleurs avoir la nationalité. C'est pourquoi le terme « Somalien » fera référence dans ce rapport aux habitants de République fédérale de Somalie alors que le terme « Somali » désignera tous les membres de la nation somali.
- La langue et la culture somali sont indigènes à la République fédérale de Somalie, y compris au Somaliland indépendant de fait, ainsi qu'à certaines régions du Kenya, d'Ethiopie et de Djibouti. Pour éviter des implications politiques, cette zone géographique sera désignée par le terme « **espace culturel somali** ».

## 2. Introduction au système clanique somali

La nation somali se subdivise en sous-groupes généralement désignés par le mot « clan » dans la littérature spécialisée, mais on trouve aussi parfois le terme « tribu ». La langue somali possède deux mots pour désigner ces sous-groupes : *qoolo* et *qabiil*, ce dernier emprunté à l'arabe<sup>2</sup>. Pour les Somali, l'appartenance au clan est le facteur le plus important car il fonde leur identité. Elle détermine l'endroit où l'on vit, travaille et trouve protection<sup>3</sup>. Les Somali connaissent donc en général leur position exacte dans le système clanique<sup>4</sup> (voir le chapitre 3). En raison de la faible pénétration des structures étatiques, voire de leur absence, dans une

<sup>2</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Interlocuteur local, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>3</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 14. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Lewis, Ioan M. A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics Among the Northern Somali of the Horn of Africa. 1999. p. 4 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 4-5. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017) / Besteman, Catherine. Public History and Private Knowledge: On Disputed History in Southern Somalia. 1993. p. 567 / Institute for Security Studies, Pretoria. The Somalia Conflict. Implications for peacemaking and peacekeeping efforts. Septembre 2009. p. 3. <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/P198.pdf> (18.05.2017) / Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: Sociology of Race and Ethnicity, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 412. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017).

<sup>4</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Abtirsiimo och abtirsiin – upräkning av sin somaliska klanlinje. 24.05.2013. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=30344> (18.05.2017) / Abbink, Jan, Leyde. The Total Somali Clan Genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 1. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017) / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 22. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

grande partie de l'espace occupé par les Somali, les clans jouent aujourd'hui encore un rôle important sur le plan politique, juridique et social<sup>5</sup>.

Les clans connaissent à leur tour des **subdivisions qui s'articulent hiérarchiquement**. Les études ethnologiques distinguent plusieurs niveaux : la famille de clans, le clan, le sous-clan, le sous-sous-clan etc.<sup>6</sup>. D'après les informations recueillies par la fact-finding mission, en langue somali ces groupes et sous-groupes sont désignés par les termes *qabiil* ou *qoolo*, indépendamment du niveau où ils se situent dans la hiérarchie<sup>7</sup>. Les membres d'un clan rapportent leur origine à un ancêtre commun, qui peut remonter jusqu'à 20 générations<sup>8</sup>.

En descendant dans la structure hiérarchique, on trouve encore, dans les clans nomades, le *jilib*, qui comprend quelques centaines ou milliers d'hommes et est appelé dans la littérature spécialisée « groupe qui paye le *mag* ou *diya* ». Pour un individu, c'est le niveau le plus important pour déterminer son appartenance sociale et l'élément le plus stable du système clanique. Le *jilib* se compose de plusieurs familles (étendues) qui sont capables de payer solidairement le « prix du sang » en cas de meurtre d'un membre d'un autre *jilib*. C'est cette compensation qui est appelée *mag* ou *diya*. Les relations sociales et politiques entre ces groupes sont régies par des traités (oraux) appelés *xeer*. Le *mag/diya* doit être payé en cas d'infraction à ces traités<sup>9</sup> (voir le chapitre 4.2.1), pas seulement en cas d'homicide mais également pour d'autres dommages, éventuellement aux biens<sup>10</sup>. Les membres du *jilib* ont (ou s'attribuent) un ancêtre commun qui remonte à environ huit générations. A la tête du *jilib* se trouve un « ancien », appelé d'ordinaire *akiil* dans le nord et *nabadoon* dans le sud. Ces « anciens » sont

<sup>5</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 32. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>6</sup> Lewis, Ioan M., Oxford. A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics Among the Northern Somali of the Horn of Africa. 1999. p. 4 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 4-5. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>7</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Abbink, Jan, Leyde. The Total Somali Clan Genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. pp. 5-6. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

<sup>8</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 4-5. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017) / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 7. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Lewis, Ioan M., Oxford. A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics Among the Northern Somali of the Horn of Africa. 1999. p. 4.

<sup>9</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. iii, 5-6. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Somalia: Protection and conflict resolution mechanisms. 02.06.2009. [http://www.landinfo.no/asset/1058/1/1058\\_1.pdf](http://www.landinfo.no/asset/1058/1/1058_1.pdf) (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. pp. 10, 15. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>10</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.



chargés de veiller à la bonne application du *xeer*<sup>11</sup>. Il existe plusieurs niveaux de *jilib* dans de nombreux clans. Le *jilib* est parfois désigné par le terme *reer*<sup>12</sup>.

Le système clanique somali est capable de s'adapter de manière **dynamique et flexible** à de nouvelles circonstances, comme ce fut le cas après l'effondrement de l'ordre étatique somalien à partir de 1991. Comme le système des clans est sujet à évolution, il est difficile de donner des indications précises et cohérentes sur la manière dont il se structure<sup>13</sup>. Il arrive parfois que des conflits internes finissent par diviser un groupe, dès lors que les deux parties qui résultent de la division sont en mesure de payer le *mag*<sup>14</sup>. Lorsqu'un *jilib* devient trop grand, il peut également se diviser<sup>15</sup>. Les Somali aussi bien que les chercheurs donnent des informations contradictoires sur les généalogies claniques. Par exemple, les Isaaq sont parfois considérés comme une famille de clans et parfois comme un clan au sein de la famille de clans des Dir<sup>16</sup>. L'appartenance de tel ou tel groupe à un clan ou une famille de clans n'est pas une question purement ethnographique et a également des implications politiques.

Les minorités ethniques et professionnelles ont la possibilité de rejoindre un clan majoritaire dans le cadre des relations de patronage (voir le chapitre 5.1.1). Certaines de ces relations sont tellement stables que les groupes concernés sont considérés comme faisant partie du clan majoritaire, du moins dans leurs relations avec le monde extérieur<sup>17</sup>. Le groupe des Sheikhal, considéré par de nombreux auteurs comme une minorité, possède même des députés au parlement au sein du quota attribué au Hawiye, une famille de clan majoritaire<sup>18</sup>.

## 2.1. Clans majoritaires

Les familles claniques « nobles » peuvent faire remonter leur origine à un ancêtre commun mythique appelé Hiil ou aux fils de celui-ci, Samaale et Saab, qui descendraient du Prophète

- 
- <sup>11</sup> Lewis, Ioan M., Oxford. A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics Among the Northern Somali of the Horn of Africa. 1999. p. 6 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 6. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017) / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 21. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Somalia: Protection and conflict resolution mechanisms. 02.06.2009. p. 3. [http://www.landinfo.no/asset/1058/1/1058\\_1.pdf](http://www.landinfo.no/asset/1058/1/1058_1.pdf) (18.05.2017) / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.
- <sup>12</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Abbink, Jan, Leyde. The Total Somali Clan Genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 6. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).
- <sup>13</sup> Hansen, Stig J. Warlords and Peace Strategies. The Case of Somalia. 2003. <http://journals.hil.unb.ca/index.php/JCS/article/viewArticle/217/375> (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 6. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).
- <sup>14</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 9. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).
- <sup>15</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017
- <sup>16</sup> Abbink, Jan, Leyde. The Total Somali Clan Genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. pp. 1-2. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).
- <sup>17</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 9-11. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (28.03.2014) / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 19. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).
- <sup>18</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 19. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (28.03.2014).

Mahomet<sup>19</sup>. Les Somali considèrent pour cette raison qu'ils forment une nation d'origine arabe<sup>20</sup>. La plupart des familles claniques « nobles » suivent un mode de vie nomade :

- Les **Darod** comptent trois groupes principaux, les Ogaden, Marehan et Harti, ainsi que plusieurs clans de moindre importance. Les Harti forment une fédération de trois clans, à savoir les Majerteen, qui sont le clan le plus important au Puntland, et les Dulbahante et les Warsangeli, qui vivent dans les territoires contestés entre le Somaliland et le Puntland. Les Ogaden forment le clan somali le plus important en Ethiopie, mais ils sont également très influents dans la Région de Jubba (sud de la Somalie) et dans le nord-est du Kenya. Les Marehan sont présents dans le sud et le centre de la Somalie.
- Les **Hawiye** vivent majoritairement dans le sud et le centre de la Somalie. Les clans Hawiye les plus importants sont les Habr-Gedir et les Abgaal, qui sont très influents à Mogadiscio et dans la région alentour.
- Les **Dir** vivent dans l'ouest de la Somalie et dans les régions avoisinantes en Ethiopie et à Djibouti, ainsi que dans quelques régions peu étendues du sud et du centre de la Somalie. Les clans Dir les plus importants sont les Issa, les Gadabursi (tous deux dans le nord) et les Biyomaal (dans le sud et le centre de la Somalie).
- Les **Isaaq** sont la famille de clans la plus importante au Somaliland, où se concentre leur habitat. Ils sont parfois considérés comme faisant partie des Dir<sup>21</sup>.

Les familles de clan **Rahanweyn**, ou **Digil** et **Mirifle**, se considèrent comme les descendants de Saab, le frère de Samaale<sup>22</sup>. Le nom « Rahanweyn » ne désigne parfois qu'une partie de la famille clanique, et il est parfois utilisé pour désigner tous les Digil et Mirifle. Contrairement aux familles de clans Samaale, les clans Saab sont composés en majorité, mais pas exclusivement, d'agriculteurs sédentaires<sup>23</sup>. Ils habitent les terres fertiles le long des fleuves Shabelle et Jubba et dans l'entre-deux fleuves, principalement dans les Régions de Bay et de Bakool. Les clans Saab parlent l'*af maay*, une variante du somali qui se distingue nettement des autres variantes<sup>24</sup> (*af maxaa*). Les clans Saab sont parfois considérés comme une « caste » distincte. Du fait de leur origine « mixte », leur prestige social est inférieur à celui des Samaale. Les clans Saab sont néanmoins considérés comme « nobles » au même titre que les Samaale<sup>25</sup>.

<sup>19</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. pp. 10-11, 13, 17. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: Sociology of Race and Ethnicity, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 414. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017).

<sup>20</sup> Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: Sociology of Race and Ethnicity, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 414. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017).

<sup>21</sup> Lewis, Ioan M., Oxford. A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics Among the Northern Somali of the Horn of Africa. 1999. p. 4 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 5. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>22</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. pp. 10-11. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>23</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 7-8. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 13-14. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhagen. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. pp. 56-59. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017).

<sup>24</sup> Landinfo, Oslo. Somalia: Language situation and dialects. 22.07.2011. pp. 14-15. [http://landinfo.no/asset/1800/1/1800\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1800/1/1800_1.pdf) (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. pp. 11, 13-14. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhagen. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. p. 57. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017).

<sup>25</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 7-8. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017)

Ces deux groupes représentent la nation somalienne<sup>26</sup>. Leurs membres sont traditionnellement autorisés à porter des armes<sup>27</sup>.

Les clans majoritaires disposent chacun de leur territoire propre (voir le chapitre 3.3).

## 2.2. Minorités

La société somali comprend également plusieurs sortes de minorités :

- Les **minorités ethniques** ont une autre origine et parlent parfois une autre langue que les autres habitants de l'espace somaliphone. Les minorités ethniques les plus importantes sont les Bantous et les Benadiri<sup>28</sup>.
- Les **groupes professionnels** ne se distinguent pas de la population majoritaire par l'origine et la langue. A la différence des clans « nobles », ils ne peuvent faire remonter leur origine au Prophète Mahomet. Leurs métiers traditionnels sont considérés comme « impurs »<sup>29</sup>.
- Des membres d'un **clan « fort »** peuvent également être ramenés au statut d'une minorité. Ce sera le cas lorsqu'ils habitent dans une région où un autre clan est dominant. Cela peut concerner des individus ou des groupes entiers. Par exemple, les Biyomaal occupent parfois cette position dans le sud de la Somalie en tant que clan exposé de la famille Dir<sup>30</sup>. De manière générale, un individu séjournant dans la région d'un autre clan y a toujours un statut de « minorité », ce qui lui fait perdre les privilèges attachés à son appartenance clanique. Il sera considéré comme « invité » sur le territoire en question, ce qui lui donne une position inférieure à celle de ses « hôtes »<sup>31</sup>.

Il importe de retenir que la langue somali ne possède pas de terme englobant pour désigner les minorités, mais uniquement des termes pour tel ou tel groupe ou cas de figure<sup>32</sup>.

Les minorités ethniques et les groupes professionnels ne sont pas considérés par les clans majoritaires comme faisant partie de la nation somali<sup>33</sup>. De nombreux membres de groupes professionnels se voient cependant comme des descendants du frère cadet d'Isaaq, père fondateur du clan du même nom<sup>34</sup>.

<sup>26</sup> Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: *Sociology of Race and Ethnicity*, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 413. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017).

<sup>27</sup> Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 7. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>28</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. pp. 14-20. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (28.03.2014) / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>29</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (28.03.2014) / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 2. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>30</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 14. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017) / Représentant d'une ONG active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 10. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Vulnerability, minority groups, weak clans and individuals at risk. 21.07.2011. p. 1. [http://landinfo.no/asset/1805/1/1805\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1805/1/1805_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>31</sup> Représentant d'une ONG active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 13. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>32</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>33</sup> Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: *Sociology of Race and Ethnicity*, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 414. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017).

<sup>34</sup> Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 3. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

### 2.2.1. Minorités ethniques

La plupart des minorités ethniques descendent d'immigrants venus d'Afrique orientale et centrale ou de la péninsule arabique. Nombre parmi eux vivaient déjà sur le territoire de la Somalie actuelle avant l'arrivée des Somali<sup>35</sup>. Il n'y a pas de chiffres fiables sur leur importance numérique<sup>36</sup>. Selon les estimations, les minorités représenteraient de 6 à 30% de la population de la Somalie<sup>37</sup>. Bien qu'elles ne se perçoivent en général pas comme formant des clans, les minorités sont intégrées dans le système clanique. Certaines minorités ethniques sont associées à des clans majoritaires ou se considèrent même comme une composante de ceux-ci<sup>38</sup>.

Les minorités ethniques les plus importantes sont les Bantous, les Benadiri et les Bajuni.

Les **Bantous** forment la minorité la plus importante en Somalie. Ils vivent traditionnellement comme agriculteurs sédentaires dans les vallées fertiles des fleuves Jubba et Shabelle. Il existe de nombreux groupes ou clans bantous, parmi lesquels on trouve les Gosha, Makane, Kabole, Shiidle, Reer Shabelle, Mushunguli, Oji et Gobaweyne ; certains de ces groupes refusent les mariages mixtes. Leurs noms renvoient parfois à leur région d'origine. Les Mushunguli habitent ainsi dans la région du Jubba inférieur. Certains d'entre eux, à savoir les Shiidle, Reer Shabelle, Makane et Kabole, vivaient déjà dans la région avant leur peuplement par les Somali. D'autres Bantous, originaires de ce qui est actuellement la Tanzanie, le Mozambique ou le Malawi, ont été amenés dans le pays à l'époque précoloniale ou par les colonisateurs italiens, en tant qu'esclaves ou travailleurs forcés. Les Gosha sont d'anciens esclaves fugitifs qui se cachaient dans la forêt. Certaines minorités ont été assimilées par les clans majoritaires, principalement les Digil-Mirifle, alors que d'autres sont plutôt marginalisées<sup>39</sup>. C'est pourquoi certains groupes Bantous se sont armés pendant la guerre civile afin de pouvoir se défendre<sup>40</sup>. La langue parlée dépend du groupe. De nombreux Bantous parlent le somali (af maay), mais quelques-uns ont conservé l'usage d'une langue bantoue, p. ex. les Mushunguli (le kizigua) et les Gosha (le kizigula). Beaucoup parlent également le kiswahili<sup>41</sup>. Aux yeux des clans majoritaires, les Bantous ont un aspect plus « africain » que les Somali, raison pour laquelle, et

<sup>35</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, Nuremberg. Minderheiten in Somalia. Juillet 2010. pp. 2, 5.

[http://www.ecoi.net/file\\_upload/4232\\_1412933978\\_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/4232_1412933978_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf) (18.05.2017).

<sup>36</sup> Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 9. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>37</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, Nuremberg. Minderheiten in Somalia. Juillet 2010. p. 2.

[http://www.ecoi.net/file\\_upload/4232\\_1412933978\\_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/4232_1412933978_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf) (18.05.2017) / Minority Rights Group International, Londres. No redress:

Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 7. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>38</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. pp. 17-20. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).

<sup>39</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 16.

[http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017) / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities.

31.01.2010. pp. 9-10. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Luling, Virginia, Hambourg. The Other Somali: Minority Groups in Traditional Somali Society, in: Proceedings of the Second International Congress of Somali Studies, Vol. IV. 1984. pp. 47-48 / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 5. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhagen. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. pp. 29-38. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017) / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A.

Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: Sociology of Race and Ethnicity, Vol. 1, Nr. 3. 2015. pp. 413-414. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017).

<sup>40</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 16.

[http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).

<sup>41</sup> Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 16.

<http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) /

Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 16. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and

également à cause de leur passé, ils sont parfois désignés péjorativement par les termes *Adoon* (esclaves) ou *Jareer* (crépus)<sup>42</sup>.

Le terme **Benadiri** est un concept qui recouvre plusieurs minorités urbaines indépendantes les unes des autres dans les villes côtières du sud, dont Mogadiscio, Merka et Baraawe. Les groupes Benadiri sont traditionnellement actifs dans le commerce. Leurs ancêtres proviennent de Somalie, ainsi que d'Arabie (Oman), de Perse, d'Inde et du Portugal<sup>43</sup>. Parmi eux se trouvent également des groupes à la peau claire appelés *Gibil Cad*<sup>44</sup>. Les Benadiri comprennent les groupes suivants : les Reer Xamar, qui vivent dans la vieille ville de Mogadiscio<sup>45</sup> (arrondissements de Xamar Weyne, Xamar Jabjab, Shangaani), les Shangaani dans l'arrondissement du même nom, les Reer Merka dans la ville de Merka et le Barawani à Baraawe. Une partie des Barawani se considère comme appartenant au clan des Tunni, au sein de la famille de clans des Digil/Mirifle. En plus du somali, les Benadiri parlent leurs propres dialectes, et les Barawani parlent en outre une variante du kiswahili, appelée chimini ou af baraawe. En tant que commerçants, les Benadiri jouissaient avant 1991 d'un statut privilégié. Ne disposant pas d'une milice armée, ils étaient sans protection pendant la guerre civile et de nombreux Benadiri ont alors fui vers le Kenya<sup>46</sup>.

Les **Bajuni** sont une petite population de pêcheurs qui vivent sur les îles Bajuni au large de la pointe sud de la Somalie, ainsi qu'à Kismaayo. Ils parlent le kibajuni, une variante du kiswahili<sup>47</sup>.

Parmi les minorités peu nombreuses, on trouve encore les Xamar Hindi (descendants de commerçants venus d'Inde), les Eyle (qui sont de langue et de culture somali mais seraient d'origine juive) et les Boni (Aweer), une petite ethnique vivant dans la région côtière de part et d'autre

---

Racial Studies. 14.04.2014. p. 5. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhagen. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. pp. 29-38. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017) / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>42</sup> Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: Sociology of Race and Ethnicity, Vol. 1, Nr. 3. 2015. pp. 413, 416-417.

<http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. pp. 4-5. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).

<sup>43</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, Nuremberg. Minderheiten in Somalia. Juillet 2010. pp. 7-12.

[http://www.ecoi.net/file\\_upload/4232\\_1412933978\\_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/4232_1412933978_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf) (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 17. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017) / Minority Rights Group International, London. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 8, 11. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 4.

<http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).

<sup>44</sup> Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 4. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).

<sup>45</sup> Landinfo, Oslo. Response Somalia: Reer Hamar. [http://landinfo.no/asset/1091/1/1091\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1091/1/1091_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>46</sup> Minority Rights Group International, London. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 7. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhagen. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. pp. 38-47. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017).

<sup>47</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Bajuni-øyene. 16.02.2010. [http://landinfo.no/asset/1147/1/1147\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1147/1/1147_1.pdf) (18.05.2017) / Minority Rights Group International, London. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 11-12. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 5. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhagen. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. pp. 24-29. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017).

de la frontière avec le Kenya<sup>48</sup>. En ce qui concerne les Eyle et les Boni, il est difficile de savoir s'il s'agit de minorités ethniques ou de groupes professionnels<sup>49</sup>.

Les Ashraf et les Sheikal (Sheikash) sont parfois comptés parmi les minorités ethniques. Du point de vue culturel et linguistique, ils ne se distinguent guère de la population somali majoritaire. Ils possèdent toutefois un statut religieux spécifique (entre autres en tant qu'exécutants des rites) et jouent traditionnellement un rôle important dans la résolution de conflits. Ces deux groupes entretiennent des rapports de type *sheegad* (voir le chapitre 5.1.1) avec plusieurs clans majoritaires et minoritaires, selon la région où ils habitent. De nombreux groupes Sheikhal sont si bien intégrés dans la famille de clans des Hawiye qu'ils ont des élus au parlement dans le quota réservé aux Hawiye<sup>50</sup>.

La position sociale des minorités ethniques varie. Les Benadiri sont communément respectés en tant que commerçants, tandis que la plupart des Somali regardent de haut les Bantous sédentaires, dont les ancêtres sont en partie arrivés dans le pays comme esclaves<sup>51</sup>.

## 2.2.2. Groupes professionnels

Dans la hiérarchie sociale somali, les groupes professionnels occupent les échelons inférieurs. Ces groupes ne se distinguent pas de la population majoritaire du point de vue ethnique, linguistique et culturel mais exercent traditionnellement des métiers considérés comme « impurs » ou « déshonorants » par les clans majoritaires. Ces métiers, ainsi que certaines autres pratiques (p. ex. en matière de consommation de viande), sont en outre considérés non islamiques (*haram*). A la différence des clans majoritaires, ces groupes ne peuvent faire remonter leur origine au Prophète Mahomet. La présence d'une « tache » dans leur généalogie est en général aux yeux des Somali « nobles » la principale raison de la position d'infériorité des groupes professionnels<sup>52</sup>. Ces groupes parlent en général la même variante du somali que les clans majoritaires dans la région où ils habitent. Certains groupes possèdent également leur propre argot (voir le chapitre 6). La proportion des groupes professionnels dans la population somalienne n'est pas connue. Les estimations vont de 1% à 5%<sup>53</sup>. Des interlocuteurs de la

<sup>48</sup> Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 13. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhague. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. pp. 47-48. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017).

<sup>49</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskas-ten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 29. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).

<sup>50</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 19. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhague. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. pp. 54-55. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017) / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 12. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, Nuremberg. Minderheiten in Somalia. Juillet 2010. pp. 12-14. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/4232\\_1412933978\\_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/4232_1412933978_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf) (18.05.2017) / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>51</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant d'une ONG internationale. Entretien en mars 2017.

<sup>52</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 10-14. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 12. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Luling, Virginia, Hamburg. The Other Somali: Minority Groups in Traditional Somali Society, in: Proceedings of the Second International Congress of Somali Studies, Vol. IV. 1984. pp. 43-44 / Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: Sociology of Race and Ethnicity, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 413,415. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 3. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>53</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 15. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).

fact-finding mission ont toutefois expliqué que ce n'est pas tant à cause de leur petit nombre que les groupes professionnels forment une minorité qu'à cause de la stigmatisation sociale qu'ils subissent<sup>54</sup>.

Les membres de ces groupes **travaillent** traditionnellement comme coiffeurs, forgerons, artisans métallurgistes, teinturiers, cordonniers et potiers. D'autres sont chasseurs, éleveurs, agriculteurs et circonciseurs. Les femmes pratiquent la circoncision sur des garçons et des filles et travaillent comme sages-femmes. Depuis la seconde guerre mondiale, le développement de grandes agglomérations a ouvert de nouveaux métiers aux groupes professionnels, ce qui a accru leur importance économique<sup>55</sup>.

Les groupes professionnels sont éparpillés sur l'ensemble de l'espace culturel somali mais vivent principalement dans les villes. Dans certaines villes, certains **quartiers** sont presque exclusivement habités par des membres de ces groupes. Les infrastructures y sont en général en plus mauvais état que dans les autres quartiers<sup>56</sup>. Le quartier de Daami à Hargeisa est connu. A Berbera, le quartier correspondant porte le nom de Jamalaye. A Burco, ils ont longtemps vécu dans le quartier d'Urayso (« lieu malodorant »). Les terrains du quartier ayant été vendus, les groupes professionnels habitent à présent dans un quartier sans nom près de l'hôpital Manhal<sup>57</sup>. A Djidjga, les groupes professionnels vivent dans Kebele 01, Kebele 02 et à Suuq Yare<sup>58</sup> mais ils sont nombreux aussi dans d'autres quartiers de la ville<sup>59</sup>.

Les clans des groupes professionnels sont **structurés** de la même façon que les clans majoritaires, à la seule exception près qu'ils ne peuvent rapporter leur origine aux ancêtres fondateurs Samaale ou Saab mais « seulement » à l'« ancêtre » de leur clan. De même que dans les clans majoritaires, l'énumération des ancêtres (*abtirsiimo*) et l'appartenance à un clan ont une grande signification<sup>60</sup> (voir le chapitre 3.1). Jusqu'aux années 1990, la majorité des groupes professionnels étaient rattachés aux clans majoritaires dans le cadre des relations de patronage (voir le chapitre 5.1.1). La guerre civile a contribué à la constitution d'une identité propre, en particulier dans les camps de réfugiés établis dans les pays limitrophes et parmi les demandeurs d'asile dans les pays occidentaux. Comme les groupes professionnels sont perçus comme étant privilégiés dans la procédure d'asile, d'autres Somali pourraient prétendre

<sup>54</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>55</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 12, 18-20. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Lewis, Ioan M., Lawrenceville. Blood and bone. The call of kinship in Somali society. 1994. pp. 126-127 / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 2. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhagen. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. p. 52. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017) / Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: Sociology of Race and Ethnicity, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 413. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. pp. 6-7. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>56</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 31. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).

<sup>57</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>58</sup> Collaborateur local d'une organisation internationale, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>59</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>60</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

appartenir à un tel groupe, selon plusieurs interlocuteurs rencontrés par la fact-finding mission<sup>61</sup>.

Le somali possède de nombreux **termes pour désigner** les groupes professionnels, avec des différences régionales. Les termes *Waable*, *Sab*, *Madhibaan* et *Boon* sont souvent cités<sup>62</sup>. Sous le régime de Siyad Barre (1969-1991), ils étaient appelés *Dan Wadaag*. Utilisé à travers tout le pays, le terme de *Midgaan* est connoté négativement (il signifie « intouchable » ou « paria ») et est considéré comme une insulte par les membres des groupes professionnels, qui préfèrent les termes de *Madhibaan* ou *Gabooye*<sup>63</sup>. Dans le sud, les groupes professionnels sont en général désignés par le terme *Gacan Walaal*<sup>64</sup>.

Le terme de **Gabooye** est utilisé surtout dans le nord de l'espace culturel somali (Somaliland, Région Somali en Ethiopie) comme concept englobant. D'après la plupart des interlocuteurs de la fact-finding mission, s'il ne comprend pas tous les groupes professionnels, ce terme désigne au moins quatre clans non apparentés de groupes professionnels : les Tumaal, les Madhibaan, les Muse Dheriyo et les Yibir<sup>65</sup>. D'autres interlocuteurs ont donné une composition un peu différente ou ont expliqué que les Gabooye étaient un clan parmi d'autres groupes professionnels<sup>66</sup>. A l'origine, les Gabooye étaient un clan de chasseurs du sud<sup>67</sup>. Dans les années 1990, divers groupes professionnels se sont accordés, en particulier dans le nord, pour utiliser ce terme comme appellation générique<sup>68</sup>. Comme il n'y a pas de terme qui englobe l'ensemble de ces clans, la dénomination « groupe professionnel » est utilisée dans le présent rapport.

Etant donné que la désignation des différents groupes professionnels diffère d'une région à l'autre, il est difficile d'en établir une liste fiable. Voici les groupes généralement cités comme étant les plus importants :

- 
- <sup>61</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une organisation non gouvernementale locale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: *Ethnic and Racial Studies*. 14.04.2014. p. 10. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).
- <sup>62</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 13. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Danish Immigration Service, Copenhagen. Report on Minority Groups in Somalia. 17-24.09.2000. p. 49. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html> (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: *Ethnic and Racial Studies*. 14.04.2014. p. 2. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).
- <sup>63</sup> Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.
- <sup>64</sup> Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: *Ethnic and Racial Studies*. 14.04.2014. p. 3. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).
- <sup>65</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ah-med Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur local d'une organisation internationale, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.
- <sup>66</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / cf. Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: *Ethnic and Racial Studies*. 14.04.2014. p. 2. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).
- <sup>67</sup> Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 21-23. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).
- <sup>68</sup> Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017.



- Les **Madhibaan** étaient chasseurs à l'origine mais sont à présent actifs comme teinturiers, tanneurs, cordonniers, ainsi que dans d'autres métiers. Ils sont présents à travers tout l'espace culturel somali<sup>69</sup>.
- Les **Tumaal** sont traditionnellement forgerons, mais au fil du temps ils se sont mis à exercer aussi d'autres métiers. Des membres d'autres groupes professionnels sont également actifs en tant que forgerons. Les Tumaal vivent dans le nord et le centre de la Somalie et dans quelques villes du sud<sup>70</sup>.
- Les **Muse Dheriyon**, qui sont vanniers de tradition, vivent au Somaliland et dans le centre et le sud de la Somalie<sup>71</sup>.
- Les **Yibir** seraient d'origine juive mais certains leur attribuent une origine arabe. Ils pratiquent l'islam et n'ont aucune connaissance des traditions juives. On leur prête des pouvoirs surnaturels. Les Yibir vivent principalement dans le nord et le centre de la Somalie et dans quelques villes du sud<sup>72</sup>. On trouve un groupe qui leur est apparenté dans le sud et le centre de la Somalie, les Yaxar<sup>73</sup>. Traditionnellement, les Yibir s'occupent de rituels religieux<sup>74</sup>.
- Le terme de **Boon** désigne les groupes professionnels dans le sud et le centre de la Somalie<sup>75</sup>. Cette appellation est connotée aussi négativement que celle de Midgaan<sup>76</sup>.

Il existe en outre de nombreux groupes professionnels moins importants désignés par des termes qui se recoupent parfois. Il s'agit notamment des Galgale (environs de Mogadiscio), des Gaheyle<sup>77</sup> (à Sanaag), des Yahhar (traditionnellement tisserands), des Djaadji<sup>78</sup> (pêcheurs dans le centre et le nord de la Somalie), ainsi que des Guuled Hadde, Hawr Warsame, Habr Yaqub, Madgal et Warabeeye<sup>79</sup>. Les Boni et les Eyle sont parfois considérés comme des

<sup>69</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskas-ten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 21-23. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, Nuremberg. Minderheiten in Somalia. Juillet 2010. p. 19. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/4232\\_1412933978\\_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/4232_1412933978_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf) (18.05.2017).

<sup>70</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskas-ten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 21-23. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Minority Rights Group Inter-national, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 12. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>71</sup> Lewis, Ioan M.: Peoples of the Horn of Africa: Somali, Afar and Saho. 1955. p. 52.

<sup>72</sup> Ambroso, Guido, Bruxelles. Pastoral society and transnational refugees: population movements in Somaliland and eastern Ethiopia 1988-2000. Août 2002. pp. 28-30. <http://www.unhcr.org/3d5d0f3a4.html> (18.05.2017) / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskas-ten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 24-25. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, Nuremberg. Minderheiten in Somalia. Juillet 2010. pp. 19-20. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/4232\\_1412933978\\_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/4232_1412933978_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf) (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 2. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).

<sup>73</sup> Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>74</sup> Minority Rights Group Inter-national, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 12. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>75</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>76</sup> Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>77</sup> Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, Nuremberg. Minderheiten in Somalia. Juillet 2010. p. 21. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/4232\\_1412933978\\_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/4232_1412933978_deutschland-bundesamt-fuer-migration-und-fluechtlinge-minderheiten-in-somalia-juli-2010.pdf) (18.05.2017).

<sup>78</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskas-ten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 25-29. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).

<sup>79</sup> Landinfo, Oslo. Respons Somalia: Yrkes- od lavstatusgrupper. 25.07.2013. pp. 3-4. [http://landinfo.no/asset/2460/1/2460\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2460/1/2460_1.pdf) (18.05.2017).

groupes professionnels<sup>80</sup>. Les rapports du Fonds d'intégration autrichien et de Landinfo en proposent une présentation plus détaillée<sup>81</sup>.

Selon une source, les clans des groupes professionnels se divisent en lignages forts et faibles, ces derniers étant marginalisés<sup>82</sup>, ce qui est toutefois contredit par des représentants d'une organisation non gouvernementale qui vient en aide aux minorités<sup>83</sup>. Selon une autre source, les Gabooye qui habitent en ville sont en général mieux lotis que les autres groupes professionnels<sup>84</sup>.

### 2.3. Les anciens du clan

Aux différents niveaux du système clanique, les groupes sont dirigés par des « anciens », généralement appelés *Odaay*. Le titre d'« ancien » dépend de la région et du niveau hiérarchique. Il existe en général deux ou trois échelons hiérarchiques parmi les anciens. La position d'ancien aux échelons supérieurs est héréditaire, alors qu'aux niveaux inférieurs ils sont élus ou occupent cette position en raison du respect que leur porte le groupe<sup>85</sup>. Le remplacement d'un ancien du clan après son décès est une procédure de plus en plus problématique. En de nombreux endroits, surtout dans le sud et le centre de la Somalie, les personnes dotées des compétences nécessaires manquent<sup>86</sup>. Quand un groupe devient trop nombreux pour être dirigé par un ancien, il peut se scinder en deux. Ce phénomène s'observe surtout au niveau du *jilib*. Il peut également arriver que l'on nomme un deuxième ancien<sup>87</sup>.

En ce qui concerne la taille du *jilib*, une source a fait savoir à la fact-finding mission au Somaliland qu'il comprend de 100 à 200 foyers. L'appartenance au *jilib* n'est pas rattachée à un lieu précis<sup>88</sup>.

Au Somaliland, les anciens aux plus hauts niveaux sont appelés *Suldaan* ou *Garaad*, puis viennent les *Aqiil*, qui dirigent parfois un *jilib*. Les *Chiefs Aqiils* se situent à un niveau intermédiaire et peuvent être responsables de cinq *jilib*<sup>89</sup>. Au Puntland, ce sont les *Issim* qui occupent la position la plus élevée. Ils peuvent porter différents titres : *Boqor*, *Suldaan*, *Garaad*, *Ugaas* etc. Les *jilib* sont dirigés au Puntland par un *Aqiil* ou un *Nabadoon*<sup>90</sup>. Dans le sud et le centre de la Somalie, les titres sont nombreux et variés. A l'échelon inférieur, les titres de *Nabadoon*, *Gob*, *Duq* et *Akhyaar* sont couramment utilisés, et aux niveaux plus élevés, en fonction de la région et du clan, on trouve les titres de *Malaakh*, *Duub*, *Ugaas*, *Suldaan*, et *Imam*. Ces titres

<sup>80</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 25-29. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).

<sup>81</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 13. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 6. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>82</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>83</sup> Représentant de la Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>84</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>85</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>86</sup> Représentant d'une ONG internationale, Hargeisa, Entretien en avril 2017.

<sup>87</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 23, 44. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>88</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>89</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 16-18, 44. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017) / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>90</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 22-23, 44-45. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

sont examinés plus en détail dans le rapport de Joakim Gundel, *The predicament of the 'Oday'*<sup>91</sup>.

Les anciens détenteurs du pouvoir ont également eu une influence sur la titulature des anciens : les Italiens leur donnaient le nom de *Capo Qabill* et les britanniques, de même que le gouvernement actuel du Somaliland, utilisaient le nom d'*Aqill*, alors que le gouvernement socialiste de Siyad Barre les désignait par le nom de *Nabadoon* et le gouvernement du Puntland par celui d'*Issim*<sup>92</sup>.

Selon la région et le niveau hiérarchique, les anciens veillent au respect du droit coutumier (*xeer*), à la résolution des conflits et à l'accès aux ressources, notamment les pâturages et les points d'eau. Comme de nombreuses régions du pays sont dépourvues de structures étatiques, les anciens ont une grande influence sociale et politique. Les clans ne sont pas soumis à un pouvoir ou gouvernement central<sup>93</sup>. Lors de la guerre civile en Somalie, les anciens des clans étaient souvent visés par la violence, ce qui est parfois interprété comme un signe de leur importance déclinante<sup>94</sup>.

À côté des anciens, il y a également des chefs religieux dans tous les groupes, les *Sheikhs*<sup>95</sup>.

## 2.4. Appartenance clanique des femmes et des enfants (orphelins et enfants nés hors mariage compris)

Une femme somali prend l'appartenance clanique de son père. Dans la société somali, il est habituel qu'une femme se marie dans un autre clan (exogamie). De tels mariages ont traditionnellement pour but de forger ou consolider des alliances ou de régler des conflits<sup>96</sup>. Après un mariage, l'épouse rejoint le groupe du mari. Tout en gardant sa propre appartenance clanique, elle devient membre du clan de son mari. En cas de divorce, elle perd son statut de membre par alliance. Les enfants héritent seulement de l'appartenance clanique du père mais entretiennent traditionnellement une relation étroite (« *reer abti* ») avec le frère de leur mère<sup>97</sup>.

Les naissances hors mariage sont désapprouvées<sup>98</sup>, mais la stigmatisation qui en résulte est d'intensité variable d'un clan ou d'une minorité à l'autre<sup>99</sup>. En raison de cette stigmatisation, l'appartenance clanique n'est pas transférée aux enfants nés hors mariage, qui ne peuvent donc pas se revendiquer du lignage paternel (*abtirsiimo*, voir le chapitre 3.1.2). Ils ne gardent pas non plus le nom de leur mère car cela signalerait ouvertement qu'ils sont nés hors mariage. Il arrive donc que la mère invente un nom et une histoire correspondante, p. ex. un père dans un lieu éloigné. Ce cas de figure est moins problématique pour les filles que pour les garçons.

<sup>91</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 28-38, 45. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>92</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. iii. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>93</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. iv, 5-6. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>94</sup> International Crisis Group, Bruxelles. Somalia: to move beyond the failed state. 23.12.2008. p. 4. <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/somalia/147-somalia-to-move-beyond-the-failed-state.aspx> (18.05.2017).

<sup>95</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>96</sup> Kapteijns, Lidwien, Wellesley. I.M. Lewis and Somali Clanship: A Critique, in: Northeast African Studies, Vol. 11, No. 1. 2010. p. 10.

<sup>97</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. pp. 13-14. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>98</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 27. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>99</sup> Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

Il y a également des enfants trouvés ou confiés à des orphelinats et dont l'origine est inconnue. Dans ce cas, un nom est trouvé pour eux, p. ex. par la police<sup>100</sup>.

Les orphelins sont en général pris en charge par la famille et conservent donc leur appartenance clanique. Depuis le début de la guerre civile, il arrive que la famille, pour des raisons financières, ne puisse s'occuper d'un orphelin. Il existe donc quelques orphelinats dans le pays, dont les employés tentent, dans la mesure du possible, de déterminer l'ascendance des enfants qui leurs sont confiés car celle-ci sera importante pour un futur mariage. Quand l'ascendance ne peut être retracée, l'ascendance d'une employée de l'orphelinat est souvent attribuée à l'enfant comme solution de rechange<sup>101</sup>. Une interlocutrice de la fact-finding mission a expliqué qu'un orphelin sans lignage pouvait être accueilli dans le clan de son conjoint en cas de mariage<sup>102</sup>.

### 3. Le système des clans, mode d'emploi

#### 3.1. Structure clanique et auto-identification

Aujourd'hui encore, en raison de la signification sociale, économique et politique du clan, il est essentiel pour les Somali dans leur espace culturel, et non sans pertinence dans la diaspora, de savoir se situer dans ce système, ce qui peut se faire de deux manières :

- Par l'appartenance à un groupe important et aux groupes qui lui sont subordonnés (clans, en somali : *qabiil* ou *qoolo*).
- Par son propre lignage (*abtirsiimo*).

Il y a donc une approche descendante commençant par l'un des sous-clans et une approche ascendante qui commence par le père.

##### 3.1.1. Appartenance à un clan (*qabiil / qoolo*)

Les Somali échangent souvent dès une première rencontre des informations sur leur appartenance clanique. En fonction du contexte, cet échange d'informations peut aussi avoir lieu plus tard ou ne jamais se faire. Dans la diaspora et au sein des couches éduquées, certains Somali ont une position critique vis-à-vis du système clanique et évitent des questions sur l'appartenance clanique, mais des informations implicites permettent souvent de situer son interlocuteur, p. ex. le dialecte parlé ou la mention des lieux faisant partie de sa biographie<sup>103</sup>.

Même lorsqu'un Somali souhaite explicitement savoir à quel clan appartient une personne avec qui il fait connaissance, il demandera normalement d'abord quelle est sa région d'origine et son lieu de naissance. Comme les clans sont implantés dans des territoires relativement bien délimités (voir le chapitre 3.3), la mention de la région d'origine réduit déjà fortement le nombre de clans potentiels ou permet même de déterminer l'appartenance clanique. En cas de besoin, les Somali posent d'autres questions, par exemple sur le lieu exact de naissance, ou une question explicite sur le clan<sup>104</sup>.

<sup>100</sup> Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>101</sup> Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>102</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>103</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur local, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>104</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017/ Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

La question habituellement posée sur l'appartenance clanique est « *Qoolo maa tahay ?* » ou « *Qabiil maa tahay ?* »<sup>105</sup>. Abbink cite la question « *Tol maa tahay ?* », où *tol* désigne le lignage patrilinéaire. Le lignage matrilinéaire (*bah*) joue parfois également un rôle<sup>106</sup>.

La réponse à cette question dépend fortement du contexte. A la différence de ce que l'on peut lire dans la littérature ethnologique spécialisée, la langue somali ne fait pas de distinction entre les différents niveaux du système clanique (famille de clans, clan, sous-clan etc.), selon les informations recueillies par la fact-finding mission. A tous les niveaux, les groupes sont appelés *qabiil* (mot emprunté à l'arabe) ou *qoolo* (mot d'origine somali). Un Somali ne sait donc pas forcément de quel niveau il est question lorsqu'un étranger lui demande à quel « sous-clan » il appartient. Des dénominations plus anciennes pour les niveaux inférieurs du système clanique, telles que *raas* ou *Jiif-fo*, sont moins courantes de nos jours<sup>107</sup>. Quand deux interlocuteurs peuvent estimer sur la base du dialecte parlé, de la région d'origine etc. à quelle famille de clans ou à quel clan chacun appartient, ils répondront en général par un *qabiil* d'un niveau inférieur quand la question du clan est posée. Si ce niveau ne suffit pas (p. ex. dans la diaspora ou entre personnes venant de deux régions distantes l'une de l'autre), elles donneront normalement le niveau de la famille de clans comme *qabiil*<sup>108</sup>. Les Somali connaissent en général leur appartenance à un groupe sur environ cinq niveaux hiérarchiques<sup>109</sup>.

D'après des informations recueillies par la fact-finding mission, de nombreux Somali, quand il est question de l'appartenance clanique, tendront à trouver des points communs. Autrement dit, quand deux Somali appartiennent au même sous-clan d'un clan, ils demanderont l'un à l'autre à quel sous-sous-clan il appartient. Lorsqu'ils appartiennent à différents sous-clans, cette information leur suffit généralement. Ils essaieront alors parfois de trouver des points communs par d'autres voies, p. ex. par l'appartenance clanique de leur conjoint ou de leur mère<sup>110</sup>.

La plupart des minorités ethniques et des groupes professionnels sont également subdivisés en sous-groupes, qui sont en général également appelés *qabiil* ou *qoolo*. Ses sous-groupes ne s'insèrent toutefois pas dans le système clanique somali, et il n'y a pas autant de niveaux différents que dans les clans majoritaires. Cette subdivision est pertinente seulement pour les membres de la minorité concernée. Pour un Somali qui se situe à l'extérieur, il suffit en général de savoir que son interlocuteur est, p. ex., un Gabooye<sup>111</sup>. Pour la minorité ethnique des Benadiri, les clans sont peu pertinents d'un point de vue social mais cette minorité est également subdivisée en plusieurs groupes (*Beelood*)<sup>112</sup>.

Il peut arriver que des Somali donnent délibérément de fausses informations sur leur appartenance clanique, par exemple pour des questions de prestige : des membres d'une minorité ou

<sup>105</sup> Interlocuteur local, Jidjiga. Entretien en avril 2017.

<sup>106</sup> Abbink, Jan, Leyde. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 5. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

<sup>107</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017/ Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017/ Abbink, Jan, Leyde. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. pp. 5-6. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

<sup>108</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>109</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. pp. 14-15. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>110</sup> Interlocuteur local, Jidjiga. Entretien en avril 2017.

<sup>111</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017/ Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 19. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 5. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>112</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 34. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

de clans peu puissants prétendent parfois appartenir à un clan plus puissant, selon des informations recueillies par la fact-finding mission<sup>113</sup>. Inversement, il est également concevable qu'un Somali, lorsqu'il craint que son interlocuteur appartienne à un groupe avec lequel son propre groupe est en conflit, prétend appartenir à une minorité inoffensive pour ne pas compromettre ses relations avec son vis-à-vis. Selon un interlocuteur de la fact-finding mission, ce dernier cas est typique des interviews dans la procédure d'asile<sup>114</sup>. Il peut également arriver dans ce cadre que l'on cherche à obtenir certains avantages en faisant de fausses déclarations<sup>115</sup>.

Ces lignages prétendent refléter la réalité historique. Il n'en est pourtant pas ainsi dans les faits, les lignages pouvant s'adapter en fonction de la situation, p. ex. quand deux groupes non apparentés se fédèrent ou lorsqu'un groupe manipule sa généalogie pour des raisons politiques. Parfois, la vision que l'on peut avoir de l'extérieur concernant l'ascendance d'un clan ne coïncidera donc pas avec la vision qu'en aura un membre du clan<sup>116</sup> (voir également le chapitre 3.4).

### 3.1.2. Lignages (*abtirsiimo*)

Dans la société somali, la manière habituelle d'énumérer la lignée dont on est issu s'appelle *abtirsiimo* (ou *abtirsiin*), littéralement « le dénombrement des pères ». Un Somali commencera cette énumération par lui-même ou son père, puis nommera son grand-père, son arrière-grand-père etc. La lignée se poursuit théoriquement jusqu'aux pères fondateurs Samaale et Saab, et parfois de ceux-ci jusqu'au Prophète Mahomet et au premier homme, Adam<sup>117</sup>.

Dans le cadre de cette énumération, l'appartenance aux différents niveaux claniques est également mentionnée, du niveau le plus bas jusqu'au niveau le plus élevé. Il y a toutefois une différence décisive entre l'énumération de l'appartenance clanique et celle du lignage. Dans cette dernière, tous les ascendants masculins sont nommés, liste qui comprend également ceux qui ont donné leur nom à un clan. En revanche, pour situer l'appartenance clanique, on nommera seulement les ascendants qui ont donné leur nom à un clan, sous-clan etc., étant entendu que le père fondateur du sous-clan n'est en général pas le fils du père fondateur du clan car plusieurs générations les séparent, qui seront alors généralement omis. C'est pourquoi l'énumération du lignage (*abtirsiimo*) comprend nettement plus d'éléments que l'énumération de l'appartenance clanique<sup>118</sup>.

<sup>113</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (1), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>114</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>115</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une organisation non gouvernementale locale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 10. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).

<sup>116</sup> Abbink, Jan, Leyde. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. pp. 1-3. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

<sup>117</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Abtirsiimo och abtirsiin – uppräknig av sin somaliska klanlinje. 24.05.2013. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=30344> (18.05.2017) / Abbink, Jan. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 1. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

<sup>118</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Abbink, Jan, Leyde. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 3. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

Les enfants commencent entre l'âge de cinq et huit ans à apprendre leur *abtirsiimo*, qu'ils maîtriseront à partir de huit à onze ans. Ce savoir est transmis par leurs parents ou grands-parents<sup>119</sup>.

L'*abtirsiimo* sert par exemple lorsque l'on veut connaître ses relations de parenté avec une autre personne, lorsque des clans puissants veulent montrer leur position dominante par rapport à des minorités, ou encore pour louer les membres célèbres d'un clan, et aussi dans des questions d'héritage. Le lignage sera également utile pour retrouver les parents ou la famille d'enfants non accompagnés<sup>120</sup>.

Les groupes professionnels et certaines minorités ethniques possèdent également un *abtirsiimo*. La différence avec les clans « nobles » est que le lignage remonte jusqu'au père fondateur du groupe et non jusqu'à Samaale ou Saab, soit généralement 25 générations. Les membres des clans majoritaires ne s'intéressent en général pas à l'*abtirsiimo* des minorités<sup>121</sup>. Un interlocuteur de la fact-finding mission a mentionné un groupe professionnel dont l'*abtirsiimo* est intégré dans celui du clan sous la protection duquel il s'est placé, et qui remonte par là jusqu'à Samaale/Saab<sup>122</sup>.

Le représentant d'une organisation non gouvernementale qui se consacre à des groupes professionnels a déclaré dans le cadre de la fact-finding mission que des parents membres de clans majoritaires à Hargeisa ou dans la diaspora « rachètent » parfois à de groupes professionnels des informations sur l'*abtirsiimo* de ceux-ci afin de se procurer un avantage pour eux-mêmes ou pour leurs fils et leurs filles dans la procédure d'asile en Europe<sup>123</sup>.

### 3.1.3. Appartenance au *jilib*

Au niveau intermédiaire, entre l'*abtirsiimo* et l'appartenance clanique, on trouve l'appartenance au *jilib* (également appelé *jilibkaag*), soit le « groupe qui paye le *mag/diya* ». Celui-ci joue un rôle social important (voir le chapitre 4) car le paiement du *mag/diya* a encore cours dans la société somali moderne. Les Somali sont donc en règle générale capables d'identifier leur *jilib*<sup>124</sup>.

De même que le clan, le *jilib* est nommé d'après son père fondateur. Le *jilib* est toujours dirigé par un « ancien » qui est connu de tous ses membres et facilite dans la société moderne la connexion avec d'autres membres du *jilib*<sup>125</sup>.

## 3.2. Connaissances des Somali au sujet de leur clan

Traditionnellement, c'est au sein de la famille que sont transmises toutes les connaissances sur l'auto-identification au sein du système clanique, c.-à-d. l'*abtirsiimo* dans son intégralité, jusqu'à Samaale ou Saab, ainsi que les groupes d'appartenance aux différents niveaux. De nos jours, tout Somali ne possède plus un savoir complet à ce sujet. Le nombre de générations qu'un Somali peut énumérer dans son *abtirsiimo* dépend essentiellement de la signification que possède pour lui le système clanique. Cela dépend de plusieurs facteurs : à la campagne, ce savoir est plus présent qu'en ville, il diminue dans la diaspora par rapport à l'espace culturel

<sup>119</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Abtirsiimo och abtirsiiin – upräkning av sin somaliska klanlinje. 24.05.2013. [http://lifos.migrationsverket.se/dokument?document\\_SummaryId=30344](http://lifos.migrationsverket.se/dokument?document_SummaryId=30344) (18.05.2017) / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>120</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Abtirsiimo och abtirsiiin – upräkning av sin somaliska klanlinje. 24.05.2013. [http://lifos.migrationsverket.se/dokument?document\\_SummaryId=30344](http://lifos.migrationsverket.se/dokument?document_SummaryId=30344) (18.05.2017)

<sup>121</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>122</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>123</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>124</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>125</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

somali. C'est également une question de génération<sup>126</sup>. L'énumération jusqu'au niveau du *jilib* ou du sous-clan est habituelle. La plupart des Somali sont capables d'énumérer 5 à 30 générations<sup>127</sup>. Un interlocuteur de la fact-finding mission a déclaré que l'on connaît habituellement son *abtirsiimo* jusqu'au niveau du sous-clan, le nom de son ancêtre correspondant à celui du sous-clan<sup>128</sup>. Chez de nombreux Somali, l'énumération des groupes d'appartenance et l'énumération du lignage ne se raccordent pas exactement<sup>129</sup>.

De nos jours, les jeunes Somali qui vivent en ville ou dans la diaspora sont souvent tout juste capables de préciser leur appartenance clanique jusqu'au niveau du sous-clan et leur *abtirsiimo* jusqu'à quatre ou cinq générations<sup>130</sup>. Selon de nombreuses sources, on ne trouve pas de Somali, même chez les jeunes de la diaspora, qui n'ont aucune idée de leur appartenance clanique ou de leur *abtirsiimo*. Même s'ils ne s'intéressent pas au système clanique, ils peuvent au moins nommer leur clan et sous-clan ainsi que leur *abtirsiimo* jusqu'à leur arrière-grand-père<sup>131</sup>. Dans l'espace culturel somali, ils peuvent habituellement remonter de 4 à 40 générations, et on apprend encore parfois aux enfants leur *abtirsiimo* complet<sup>132</sup>, parfois également celui de la mère ou de la grand-mère<sup>133</sup>. Pour ce qui est des orphelins dont l'ascendance est connue, les employés des orphelinats se chargent de leur apprendre leur *abtirsiimo*. Aux enfants trouvés dans la rue sans que l'on ne sache rien de leurs relations familiales, on enseigne dans l'orphelinat un *abtirsiimo* qui n'est pas le leur<sup>134</sup>.

En raison de sa signification sociale, les Somali, même dans la diaspora selon certaines sources, sont capables d'identifier leur *jilib*. Il arrive cependant que de jeunes Somali ne s'intéressent pas au paiement du *mag* ou à leur *jilib*. En cas de besoin, ils obtiendront cette information de leurs parents ou d'autres membres de la famille<sup>135</sup>. Presque tous les Somali connaissent au moins les anciens de leur clan au niveau du *jilib*<sup>136</sup>.

<sup>126</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Abbink, Jan, Leyde. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 3. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

<sup>127</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Abtirsiimo och abtirsiiin – upräkning av sin somaliska klanlinje. 24.05.2013. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=30344> (18.05.2017) / Abbink, Jan. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 1. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. pp. 14-15. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>128</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>129</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Abbink, Jan. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 6. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017)

<sup>130</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 19. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>131</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 22. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>132</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur local d'une organisation internationale, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>133</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>134</sup> Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>135</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>136</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.



Le niveau de connaissance d'un Somali sur son propre clan dépend des facteurs énumérés précédemment. Les informations suivantes font partie des connaissances qu'un Somali est susceptible de posséder sur son clan :

- Le nom des clans parallèles, appartenant à la même famille de clans ou au même groupe de clans ; ainsi que des sous-clans.
- Le territoire du clan (désigné par plusieurs expressions en somali, voir le chapitre 3.3) ainsi que les clans voisins.
- Les noms des anciens du clan. Les jeunes Somali ignorent parfois ces noms mais ils savent auprès de qui ils pourront obtenir cette information.
- Des personnalités connues : chanteurs, poètes, hommes politiques, hauts fonctionnaires etc.
- La réputation, les particularités du clan. Il y a des clans dont les membres sont p. ex. réputés bon guerriers, bons éleveurs de chameaux ou bons commerçants<sup>137</sup>.

Les connaissances sur les clans voisins et sur les différences avec ces clans ne sont jamais très profondes, car le peuple Somali est relativement homogène. Il y a parfois des différences dans le dialecte parlé, ou des différences de prestige social qui peuvent être décelées par la possibilité ou non d'un mariage mixte<sup>138</sup>.

En raison des avantages supposés dont bénéficieraient les groupes professionnels dans la procédure d'asile dans les pays occidentaux, d'autres Somali peuvent se déclarer membres d'un tel groupe, selon plusieurs interlocuteurs de la fact-finding mission. Comme ils sont en moyenne plus éduqués que les membres des groupes professionnels, ils sont en mesure, selon l'expert allemand Markus Höhne, de s'approprier davantage de connaissances sur les groupes professionnels que n'en possèdent les membres de ceux-ci, ce qui aurait parfois conduit des instances d'asile à ne pas reconnaître comme tels des membres d'un groupe professionnel en raison d'un manque supposé de connaissances<sup>139</sup>.

### 3.3. Territoire et représentations

Tous les clans majoritaires et certaines minorités ethniques (mais pas les groupes professionnels) possèdent leur propre territoire, dont l'étendue peut varier, notamment après un conflit<sup>140</sup>. Les membres d'un clan connaissent en règle générale les frontières de leur territoire clanique, qui est désigné par plusieurs termes en somali : *deegaan* (territoire), *dhul* (territoire clanique), *xad* (territoire), *gobol* (région)<sup>141</sup>. Une question habituelle à ce sujet est : « *Xagee degtaan ?* » (Où vit ton clan ?)<sup>142</sup>.

<sup>137</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur de la société civile, Djidjijga. Entretien en avril 2017.

<sup>138</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>139</sup> Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 10. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017) / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une organisation non gouvernementale locale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>140</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 19. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Norwegian Refugee Council, Oslo, et al. Land, Property, and Housing in Somalia. 2008. pp. 83-84, 113. [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/34013FB1A4970B76492575900009\\_D650-Full\\_Report.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/34013FB1A4970B76492575900009_D650-Full_Report.pdf) (24.05.2017).

<sup>141</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Norwegian Refugee Council, Oslo, et al. Land, Property, and Housing in Somalia. 2008. pp. 83-84. [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/34013FB1A4970B76492575900009\\_D650-Full\\_Report.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/34013FB1A4970B76492575900009_D650-Full_Report.pdf) (24.05.2017).

<sup>142</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

Plusieurs cartes géographiques publiquement accessibles présentent dans les grandes lignes la répartition des familles de clans et de certains clans majoritaires. La plus utilisée et la plus souvent citée est la carte *Ethnic Groups* réalisée en 2002 par la CIA. Cette carte peut être consultée en ligne dans la collection de l'Université du Texas<sup>143</sup> (*Perry-Castañeda-Library*), de même qu'une carte détaillée de 2012<sup>144</sup>.

Il existe deux cartes géographiques qui présentent la répartition des clans à un niveau plus précis, celui des sous-clans. La première figure en annexe à l'ouvrage de Ioan M. Lewis *Peoples of the Horn of Africa : Somali, Afar and Saho*, publié en 1955<sup>145</sup>. La seconde a été établie par le chercheur Abdulqaadir Abikar en 1999<sup>146</sup>. Les agences et ONG internationales actives en Somalie utilisent des versions modifiées de ces deux cartes, selon des informations recueillies par la fact-finding mission. La Section Analyses du SEM en a réalisé une version plus lisible et accessible en 2014 pour le rapport EASO consacré au sud et au centre de la Somalie. Ces versions ont été adaptées pour le présent Focus.

Malgré leur niveau de précision élevé, ces deux cartes ne sont pas exactes. Cela est dû au mode de vie nomade de nombreux Somali, aux importants mouvements migratoires observés depuis 1991, à des problèmes frontaliers non résolus entre clans et à des contradictions dans les généalogies claniques (voir le chapitre 3.4). Ces divergences sont également visibles lorsque l'on compare les deux cartes, qui se contredisent en de nombreux endroits, par exemple dans la répartition des Hawiye dans le sud de la Somalie. Contrairement à ce que les cartes pourraient suggérer, les territoires claniques ne sont pas séparés par des frontières exactes et clairement définies.

Les noms des clans ne sont pas orthographiés de manière uniforme sur ces cartes. La langue somali n'a été codifiée qu'assez tardivement dans les années 1970 et il n'existe pas de règles de retranscription universellement valables.

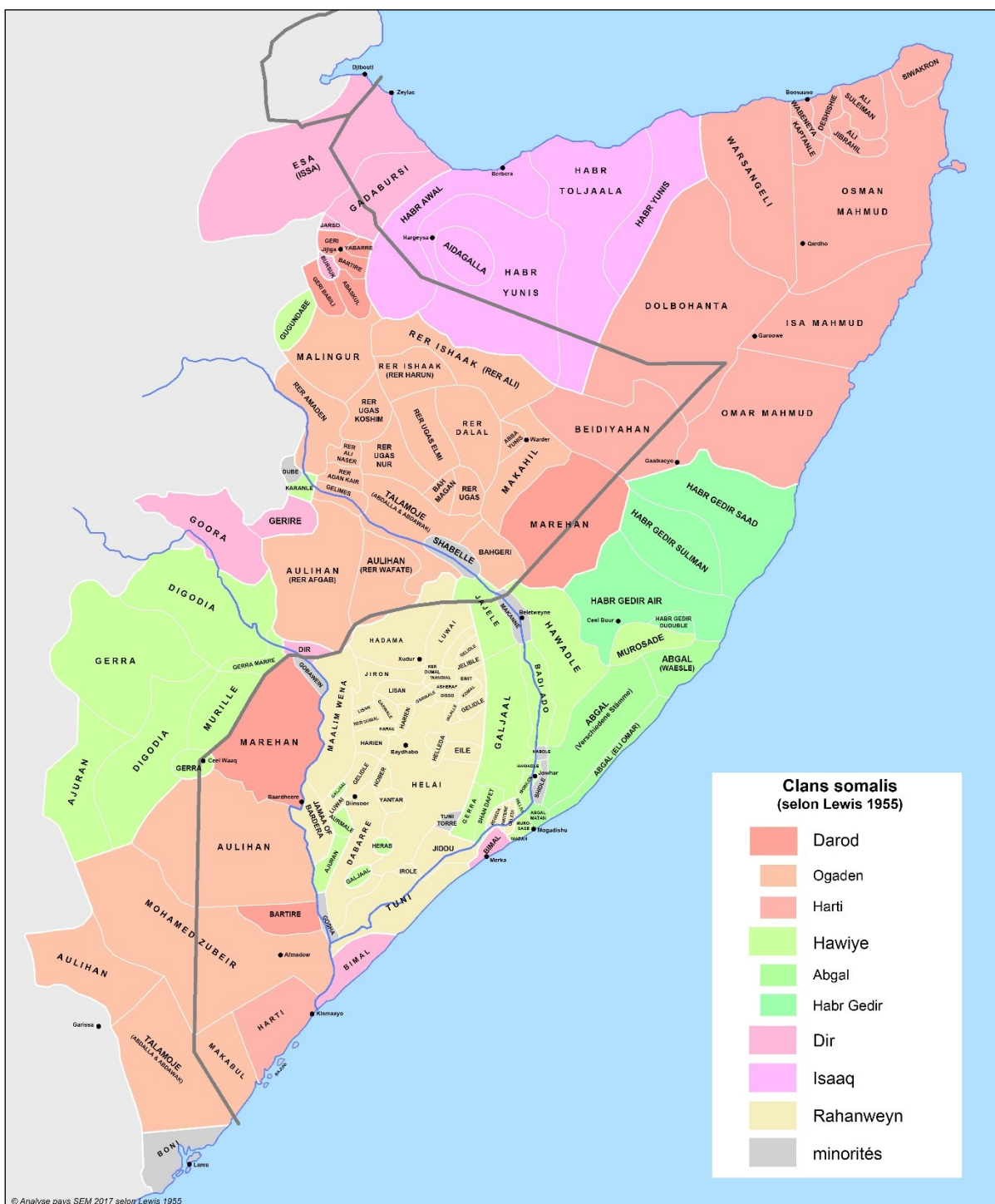
---

<sup>143</sup> CIA. *Ethnic Groups*. 2002. Available at: University of Texas at Austin. Perry-Castañeda Library Map Collection. Somalia Maps. [http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/somalia\\_ethnic\\_grps\\_2002.jpg](http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/somalia_ethnic_grps_2002.jpg) (18.05.2017).

<sup>144</sup> Somalia Country Profile: Clan Distribution. 2002. Available at: University of Texas at Austin. Perry-Castañeda Library Map Collection. Somalia Maps. [http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/txu-pclmaps-oclc-795784383-somalia\\_2012\\_clan\\_distro.jpg](http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/txu-pclmaps-oclc-795784383-somalia_2012_clan_distro.jpg) (18.05.2017).

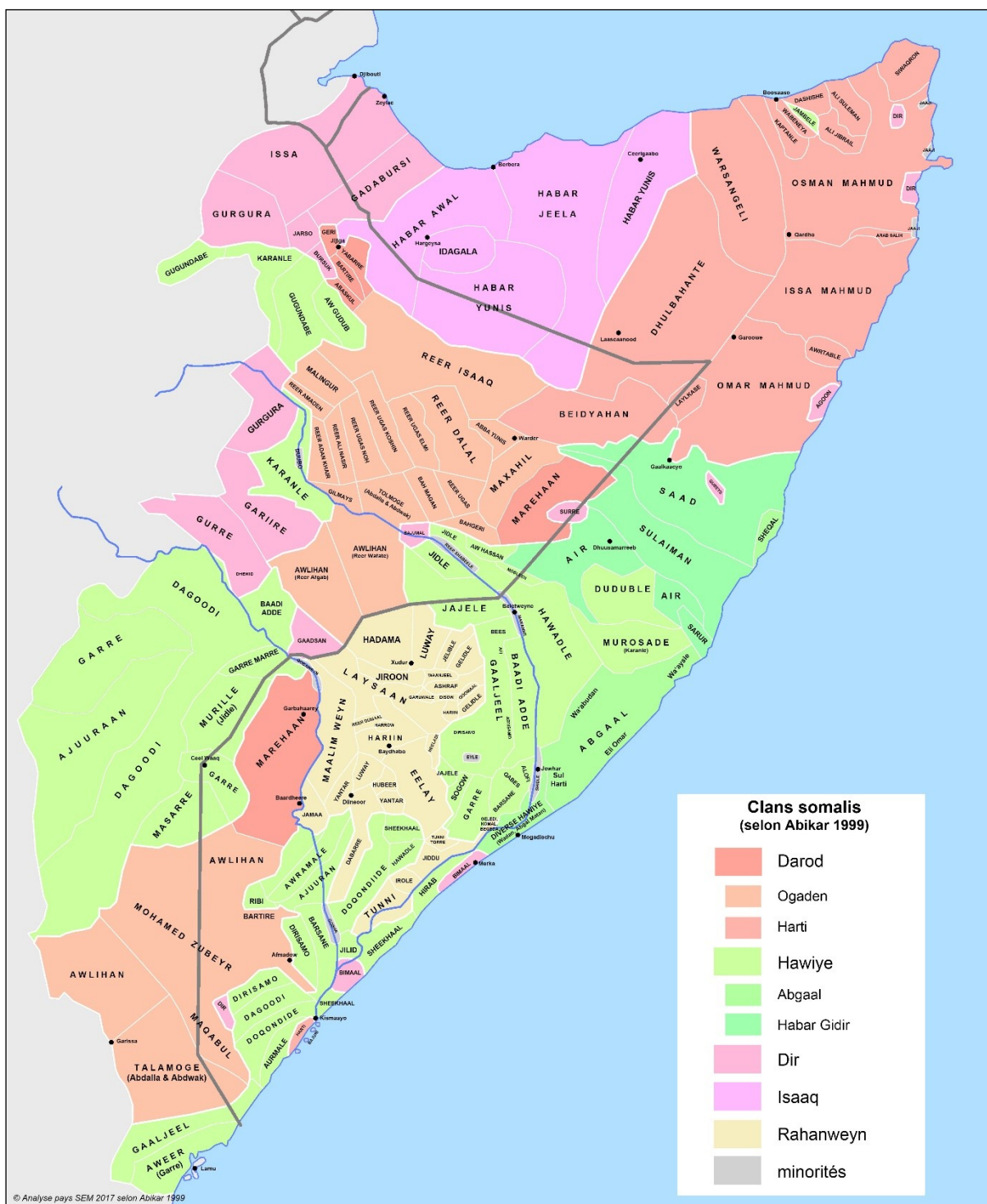
<sup>145</sup> Lewis, Ioan M.: *Peoples of the Horn of Africa: Somali, Afar and Saho*. 1955.

<sup>146</sup> Abikar, Abdulqaadir: *Clan Distribution of the Somalis in Horn of Africa*. 1999; as in Gundel, Joakim, Nairobi. *Clans in Somalia*. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 30. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).



Carte retravaillée représentant les clans somali d'après Lewis 1955<sup>147</sup>. Disponible [ici](#) en plus haute résolution.

<sup>147</sup> Lewis, Ioan M., Londres. Peoples of the Horn of Africa: Somali, Afar and Saho. 1955/1994.



Carte retravaillée représentant les clans somali d'après Abikar 1999<sup>148</sup>. Disponible [ici](#) en plus haute résolution.

### 3.4. Généalogies claniques

Des ethnologues, des agences internationales et des organisations non gouvernementales ont établi plusieurs tableaux généalogiques des clans. Ces tableaux sont publiquement accessibles, et comme c'est le cas pour les cartes, certains tableaux offrent un aperçu général alors que d'autres sont plus détaillées. Les différences entre tableaux généalogiques sont encore plus marquées que celles qui existent entre les cartes, mais les niveaux supérieurs coïncident en grande partie. Au-dessous du niveau du sous-clan, il existe en revanche des différences

<sup>148</sup> Abikar, Abdulqaadir: Clan Distribution of the Somalis in Horn of Africa. 1999; as in Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 30. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).

considérables<sup>149</sup>. Jan Abbink, qui a établi une généalogie clanique souvent reprise, donne plusieurs raisons pour lesquelles il est impossible d'établir ces tableaux généalogiques avec toute la précision voulue :

- Il existe peu de documents sur l'histoire de la plupart des groupes, et celle-ci diffère grandement d'un groupe à l'autre.
- Des groupes fusionnent, se scindent ou rejoignent un autre lignage, p. ex. dans le cadre de relations de patronage (*sheegad*).
- L'origine d'un clan peut être modifiée pour des raisons idéologiques.
- Les origines lointaines du lignage (les pères fondateurs des clans et sous-clans) sont un mélange de personnalités historiques et légendaires.
- Des ancêtres qui remontent loin dans le temps et n'ont plus guère de pertinence actuelle sont quelquefois omis (on parle alors de « télescopage »), seuls les noms qui sont significatifs pour l'identité du groupe sont cités.
- Les connaissances concernant les généalogies claniques ont tendance à se réduire, sous l'effet de la modernisation et d'idéologies qui remettent en cause le système clanique (socialisme, islamisme)<sup>150</sup>.

Il est dès lors presque impossible d'établir une généalogie exacte et complète. Comme la plupart des auteurs ne révèlent pas leurs sources, il est difficile d'évaluer la qualité des généalogies proposées. Celles d'Abbink<sup>151</sup> (2009), de l'UNHCR Somalia<sup>152</sup> (2000), de la Banque mondiale<sup>153</sup> (2005), et du Département d'Etat américain<sup>154</sup> (2000) sont les plus utilisées.

Dans l'espace culturel somali, il n'existe pas de version autorisée des généalogies claniques, mais des particuliers collectent des informations et composent des tableaux généalogiques<sup>155</sup>. Ceux-ci ne sont généralement pas disponibles sur internet, sauf une page web sur le site *Abtirsi.com*<sup>156</sup>, peu lisible. Il s'agit en majorité d'établir la généalogie d'un clan donné et non pas du système clanique dans son ensemble. Ces tableaux ne sont guère connus parmi les Somali, qui se transmettent oralement les informations sur le système clanique. En outre, les Somali ayant un certain niveau d'éducation considèrent que le système clanique est un anachronisme et s'en désintéressent<sup>157</sup>.

Pour plus d'informations, se reporter à la bibliographie (chapitre 7.3).

<sup>149</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 15. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Abbink, Jan, Leyde. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 7. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

<sup>150</sup> Abbink, Jan, Leyde. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 7. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017) / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>151</sup> Abbink, Jan. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017).

<sup>152</sup> UNHCR Somalia, Mogadischu. Genealogical Table of Somali Clans. 2000. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/bsvec1\\_unhcr2000.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/bsvec1_unhcr2000.pdf) (18.05.2017).

<sup>153</sup> World Bank: Conflict in Somalia – Drivers and Dynamics. 2005. pp. 55-57. <http://siteresources.worldbank.org/INTSOMALIA/Resources/conflictinsomalia.pdf> (18.05.2017)

<sup>154</sup> U.S. Department of State, Washington. Somalia – Profile of asylum claims and country conditions. March 2000. pp. 9-19.

<sup>155</sup> Abbink, Jan, Leyde. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. p. 2. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007> (18.05.2017) / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>156</sup> Abtirsi.com, Richmond. Home Page. s.d. <http://www.abtirsi.com/list.php> (18.05.2017).

<sup>157</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 10. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

## 4. Introduction au système clanique somali

Traditionnellement, dans le système des clans somali, la fonction du groupe basé sur l'ascendance dépend du niveau où il se situe dans la hiérarchie. Le niveau le plus pertinent est surtout celui du *jilib* (groupe qui paye le *mag/diya*), qui offre une protection et une sécurité sociale à ses membres. Les niveaux plus élevés dans le système clanique ont surtout une signification politique. Comme les clans ont pris partiellement le relais des institutions étatiques qui se sont effondrées en 1990, la signification du clan a eu tendance à s'accroître<sup>158</sup>.

### 4.1. Propriété foncière

Parmi les Somali nomades, les clans règlent entre autres l'accès aux ressources, notamment l'eau et les terres. Dans les régions rurales à population nomade, le *xeer* prévoit que les terres sont la possession d'un clan et non d'une personne individuelle. Tous les membres du groupe ont le droit d'utiliser ces terres. Les clans sont en outre responsables pour le paiement du *mag/diya*<sup>159</sup> (voir le chapitre 4.2.1). Il existe également au sein du clan des droits privés sur certaines terres, qui peuvent se transmettre de père en fils<sup>160</sup>.

Dans les régions habitées par des agriculteurs sédentaires, l'appartenance au lieu de résidence est plus importante que l'appartenance clanique. C'est alors la communauté locale (*jaa-maacad*) qui régule l'accès aux ressources. En dehors des grandes villes, un seul clan domine le lieu de résidence. Des personnes qui viennent s'y installer et ne sont pas membres du clan doivent entrer dans un rapport de type *sheegad* (voir le chapitre 5.1.1) pour pouvoir participer à la vie de la communauté. Comme chez les nomades, la plupart des terres sont la propriété du clan responsable du paiement du *mag/diya*<sup>161</sup>.

Dans les grandes villes, la terre appartient en majorité à des propriétaires privés. La plupart des registres cadastraux ont été détruits pendant la guerre civile, ce qui a généré des conflits. Depuis, les autorités, du moins à Mogadiscio, s'efforcent de les reconstituer<sup>162</sup>. Les villes du Somaliland et du Puntland disposent de registres cadastraux<sup>163</sup>.

<sup>158</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 11. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>159</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017/ Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 14. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Pieroni, Nikala. The Past, Present, and Future of Land Grabbing in Somalia. 19.11.2015. <http://wordpress.clarku.edu/id252-ss/2015/11/19/587/> (24.05.2017) / Norwegian Refugee Council, Oslo. Land, Property, and Housing in Somalia. 2008. pp. 83-84. [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/34013FB1A4970B76492575900009D650-Full\\_Report.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/34013FB1A4970B76492575900009D650-Full_Report.pdf) (24.05.2017) / Burman, James, et al. Broomfield (USA). Land Tenure in Somalia. Février 2014. p. 13. <http://shuraako.org/sites/default/files/documents/Land%20Tenure%20in%20Somalia%20A%20Potential%20Foundation%20for%20Security%20and%20Prosperity.pdf> (24.05.2017).

<sup>160</sup> Norwegian Refugee Council, Oslo. Housing, Land and Property Rights for Somalia's Urban Displaced Women. 2016. p. 35. <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/somalia-housing-land-and-property-rights-for-somalias-urban-displaced-women-2016.pdf> (24.05.2017).

<sup>161</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. pp. 17-19. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Kapteijns, Lidwien, Wellesley. I.M. Lewis and Somali Clanship: A Critique, in: Northeast African Studies, Vol. 11, No. 1. 2010. p. 4 / Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Rome. Somalia. Prevailing systems of land tenure. s.d. [http://www.fao.org/gender-landrights-database/country-profiles/countries-list/land-tenure-and-related-institutions/en/?country\\_iso3=SOM](http://www.fao.org/gender-landrights-database/country-profiles/countries-list/land-tenure-and-related-institutions/en/?country_iso3=SOM) (24.05.2017).

<sup>162</sup> IRIN, Genève. Mapping Mogadishu's revival. 25.11.2013. <http://www.irinnews.org/report/99197/mapping-mogadishu%E2%80%99s-revival> (24.05.2017).

<sup>163</sup> Norwegian Refugee Council, Oslo. Land, Property, and Housing in Somalia. 2008. pp. 109-111. [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/34013FB1A4970B76492575900009D650-Full\\_Report.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/34013FB1A4970B76492575900009D650-Full_Report.pdf) (24.05.2017).

## 4.2. Droit traditionnel (*xeer*) et « protection clanique »

L'espace culturel somali connaît trois sources de droit : le droit traditionnel (*xeer*), le droit islamique (*charia*), qui s'applique surtout dans les affaires familiales, et le droit civil<sup>164</sup>. Le droit coutumier est constitué de contrats sociaux bilatéraux entre clans<sup>165</sup>.

Des contradictions existent entre le *xeer* et les autres sources de droit (droit civil et *charia*) ainsi qu'avec le droit international. Les tribunaux en Somalie reconnaissent les décisions prises en vertu du *xeer*<sup>166</sup>. Il s'agit d'un système juridique dont les règles sont fixées oralement et qui n'est pas formellement codifié. Il peut donc s'adapter de manière souple et pragmatique aux circonstances<sup>167</sup>.

En cas de délit commis par un membre du groupe contre un membre d'un autre *jilib*, p. ex. quand quelqu'un est blessé ou tué, une compensation doit être payée, désignée par le terme *mag* (mot somali) ou *diya* (mot emprunté à l'arabe). C'est la raison pour laquelle le *jilib* est également désigné dans les travaux d'ethnologues par le nom « groupe qui paie le *mag* ou *diya* »<sup>168</sup>.

L'expression de « protection clanique » signifie traditionnellement dans ce cadre la possibilité de trouver protection dans son propre clan contre un agresseur qui n'appartient pas au clan<sup>169</sup>. Les droits du groupe sont protégés par la force ou par la menace d'y recourir. La capacité de faire respecter ces droits est un élément essentiel pour la sécurité d'un individu. Son *jilib* ou clan doit être en mesure de payer une compensation ou de combattre<sup>170</sup>. Le niveau de protection et de vulnérabilité d'une personne est donc étroitement lié à la puissance de son clan<sup>171</sup>. Cette définition originelle de la « protection clanique » a pris des aspects nouveaux dans la société somali moderne (voir infra).

### 4.2.1. Compétences et territoire où elles s'exercent

Dans la hiérarchie clanique, le niveau pertinent au regard du *xeer* est traditionnellement celui du *jilib*. Les membres d'un *jilib* sont obligés de se soutenir mutuellement dans leurs obligations politiques et juridiques telles que définies dans un traité conclu selon le *xeer*, en particulier en ce qui concerne le paiement d'une compensation (*mag/diya*). C'est également la responsabilité du *jilib* de soutenir ceux de ses membres qui ont des difficultés financières<sup>172</sup>. La présen-

<sup>164</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 20. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>165</sup> Landinfo, Oslo. Response Somalia: Protection and conflict resolution mechanisms. 02.06.2009. p. 3. [http://landinfo.no/asset/1058/1/1058\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1058/1/1058_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>166</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. iii, 20. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>167</sup> Le Sage, Andre. The Importance of Customary Law – *xeer* – in Somalia. 2011. <http://www.idaratmaritime.com/wordpress/?p=334> (18.05.2017).

<sup>168</sup> Lewis, Ioan M., Oxford. A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics Among the Northern Somali of the Horn of Africa. 1999. p. 4 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 6, 20. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>169</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 20. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 51. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>170</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 21. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).

<sup>171</sup> Landinfo, Oslo. Response Somalia: Protection and conflict resolution mechanisms. 02.06.2009. p. 1. [http://landinfo.no/asset/1058/1/1058\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1058/1/1058_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>172</sup> Landinfo, Oslo. Response Somalia: Protection and conflict resolution mechanisms. 02.06.2009. p. 1. [http://landinfo.no/asset/1058/1/1058\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1058/1/1058_1.pdf) (18.05.2017).

vation de l'harmonie entre clans est également de la responsabilité du *jilib*, ainsi que les obligations familiales et la gestion des ressources<sup>173</sup>. En cas de litige, l'intéressé doit s'adresser au propre *caaqil* de son *jilib*<sup>174</sup>.

Le *mag* est versé solidairement par le groupe du fautif au groupe de la victime. Il ne s'agit donc pas de paiements entre particuliers<sup>175</sup>. La responsabilité ou la définition du « groupe » peut également être déléguée à un niveau inférieur. Cela dépendra de la taille du (sous-) clan, de l'endroit où a eu lieu l'incident<sup>176</sup> et de la gravité de celui-ci<sup>177</sup>.

A titre d'illustration, des interlocuteurs de la fact-finding mission ont cité les exemples suivants :

« *The social security is on a lower level than the jilib, but it depends on the size of the clan. It depends on where somebody is: In Boosaaso somebody would have to find all the Ogaden (for mag payment), because there are not that many around. Everybody who is there contributes. Even in the cities it works, but you try to raise the money in the area with the persons who are around. Or we ask people in Europe or the U.S. And if a level is not enough, we escalate to a higher level. If one ends up in jail after a car accident, the clan comes out – even if they don't know you – and they will pay the fine*<sup>178</sup>. »

« *Sometimes we come and discuss the issue up to a level, e.g. the contributions if someone is killed. The jilib unites if someone gets killed. If 10 persons are killed, we need to unite even on a higher level than jilib. If one gets only injured, then on a lower level than jilib. If it is a car accident, it is only the close relatives. If it is only a scratch, then it only goes to your cousin. The higher the contribution, the more severe an incident, the bigger a group gathers up to a certain level*<sup>179</sup>. »

Le *mag* ne doit pas seulement être payé en cas de meurtre. Les compensations prévues traditionnellement couvrent en effet de nombreux domaines du droit civil et pénal. Cette sorte d'assurance contre les accidents et d'assurance sociale intervient également en cas d'homicide par négligence, d'accident de voiture faisant des victimes ou des dégâts matériels, et même en cas de vol. Le montant à payer dépend également de la nature de l'incident. Quand le montant est peu élevé, p. ex. en cas d'accident ou de vol, le paiement peut être réparti dans le « sous-*jilib* », voire dans la seule famille du fautif. Inversement, le paiement d'une somme très importante peut être assuré par plusieurs *jilib*<sup>180</sup>.

Chez les agropastoralistes sédentaires de la famille de clans des Digil/Mirifle (Rahanweyn), le groupe qui assure le paiement du *mag/diya* est plus nombreux que chez les nomades. Chez eux, un clan se compose de seulement quatre à sept *jilib* qui paient le *mag/diya* en commun<sup>181</sup>.

<sup>173</sup> Le Sage, Andre: The Importance of Customary Law – *xeer* – in Somalia. 2011. <http://www.idaratmaritime.com/wordpress/?p=334> (18.05.2017).

<sup>174</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017

<sup>175</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 20. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>176</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>177</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>178</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>179</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>180</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017/ Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 20. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf) (18.05.2017) / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>181</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 30. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf) (18.05.2017).



Un système d'hospitalité (« *hosts and guests* ») est également en vigueur en Somalie<sup>182</sup>. Les personnes qui s'établissent en dehors du territoire de leur clan sont en position d'infériorité par rapport aux membres du clan local<sup>183</sup>. A Mogadiscio, les membres des Isaaq, des Rahanweyn et des Darod sont considérés comme des « invités » qui doivent conclure un accord avec les Hawiye/Abgaal, dominants dans la capitale<sup>184</sup>. L'une des sources rencontrées par la fact-finding mission a indiqué à ce sujet : « *You lose your privileges when you are not in your area. A Habr Gedir is weak in Kismayo*<sup>185</sup>. » Cela vaut également pour les personnes déplacées internes, qui disposent de leurs propres structures de pouvoir dans les camps, mais celles-ci sont plus faibles que les structures claniques traditionnelles. Il y a également une grande proportion de femmes et de membres de minorités parmi les déplacés internes<sup>186</sup>. Ces deux derniers groupes sont particulièrement vulnérables, et les structures claniques leur sont peu accessibles. Les personnes déplacées internes sont donc plus souvent victimes de viol, de racket et de travail forcé<sup>187</sup>.

Cependant, elles pourraient parfois conclure avec le clan dominant, à titre d'« invité », des accords *xeer*. Mais cela arrive assez rarement dans les faits, en sorte que les déplacés internes qui sont membres d'un clan majoritaire sont dans une situation plus avantageuse que les membres d'une minorité<sup>188</sup>, ce qui ressort clairement des déclarations déjà citées d'une source rencontrée par la fact-finding mission. Celle-ci explique notamment que les Darod/Ogaden qui se trouvent à Bossasso peuvent se réunir en un groupe qui paye le *mag/diya*.<sup>189</sup>

Finalement, des alliances (voir 5.1.1) permettent à des minorités d'intégrer le système clanique. Quand un membre d'une minorité alliée à un clan puissant cause un accident, le clan participera au paiement de la compensation<sup>190</sup>.

#### 4.2.2. Portée

S'agissant de la protection clanique, plusieurs facteurs ont dernièrement réduit le rôle de la menace de l'usage de la force, notamment le fait que des institutions civiles (armée, police etc.) sont capables dans une partie de l'espace culturel somali d'offrir un certain niveau de protection. Un autre facteur est l'introduction du droit islamique en remplacement du *xeer* dans les régions contrôlées par al-Shabaab.<sup>191</sup>

Selon plusieurs rapports, la protection clanique a diminué dans les régions sous le contrôle ou l'influence d'al-Shabaab mais elle n'a pas disparu. En fonction des circonstances, le clan peut également offrir une protection dans ces régions. Le fait d'être membre d'un clan majoritaire

<sup>182</sup> Représentant d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>183</sup> Collaborateur d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>184</sup> Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Janvier 2013. p. 50. [http://landinfo.no/asset/2319/1/2319\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2319/1/2319_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>185</sup> Représentant d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>186</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 20. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>187</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 23. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).

<sup>188</sup> Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Avril 2012. pp. 74-76. <http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/68C10A22-BFFC-4BD6-899D-60FB6B0F7AC5/0/FFMSomalia2013Final.pdf> (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 23.

[http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).

<sup>189</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>190</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>191</sup> Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Avril 2012. p. 75. <http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/68C10A22-BFFC-4BD6-899D-60FB6B0F7AC5/0/FFMSomalia2013Final.pdf> (18.05.2017) / UNHCR, Genève. International Protection Considerations with Regard to People fleeing Southern and Central Somalia. 17.01.2014. p. 8. <http://www.refworld.org/docid/52d7fc5f4.html> (18.05.2017).

peut renforcer la protection sur laquelle on pourra compter<sup>192</sup>. L'influence du clan dépend de l'affaire en cause et de la mesure dans laquelle al-Shabaab intervient dans de telles affaires dans la région considérée<sup>193</sup>. Les clans n'ont aucune influence sur l'idéologie, la religion et la politique d'al-Shabaab. Pour résoudre des conflits liés à l'eau ou aux pâturages, les mécanismes traditionnels sont utilisés le plus souvent<sup>194</sup>. Al-Shabaab essaie en général de limiter le pouvoir des clans et de contrôler les « anciens », dont certains sont tués ou privés de leur pouvoir<sup>195</sup>. Selon un rapport de l'Office suédois des migrations, la protection clanique est en général inopérante dans les régions contrôlées par al-Shabaab<sup>196</sup>.

D'autres facteurs ont en revanche renforcé la protection clanique, p. ex. le retrait d'al-Shabaab de certaines villes et régions et l'absence d'une administration fonctionnelle dans la plupart des zones rurales<sup>197</sup>. C'est pourquoi cette protection prend des formes différentes en fonction du lieu et du moment<sup>198</sup>, et il est donc difficile d'en faire une évaluation d'ensemble. La protection clanique comprend en outre plusieurs aspects qui ne sont pas toujours présents en même temps<sup>199</sup>.

Le *xeer* a un rôle particulièrement important dans les régions rurales, où l'administration et l'appareil judiciaire sont faiblement implantés, voire absents, et où les clans sont donc amenés à exercer de nombreuses missions qui incombent à l'Etat. Dans les villes également, il est souvent recouru au *xeer* pour résoudre des conflits entre hommes politiques ou commerçants, mais son rôle est moins important qu'à la campagne. Le *xeer* est une institution particulièrement importante dans le nord de la Somalie. Selon une information de 2006, le droit coutumier était utilisé dans 80% des litiges au Somaliland<sup>200</sup>. Le rapport *The predicament of the 'Oday'* contient plus d'informations sur le recours au *xeer* dans le Puntland et le Somaliland.

Dans le sud et le centre de la Somalie, le *xeer* a été remplacé depuis l'apparition des mouvements islamistes par une interprétation fondamentaliste du droit islamique<sup>201</sup>. Surtout dans le sud, ainsi que dans les villes, les autorités traditionnelles, notamment les « anciens », ont perdu une partie de leur prestige et de leur pouvoir du fait des islamistes, des seigneurs de la guerre et des médias<sup>202</sup>. La situation d'anarchie qui prévalait dans le sud et le centre de la

<sup>192</sup> Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Avril 2012. p. 75. <http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/68C10A22-BFFC-4BD6-899D-60FB6B0F7AC5/0/FFMSomalia2013Final.pdf> (18.05.2017) / UNHCR, Genève. International Protection Considerations with Regard to People fleeing Southern and Central Somalia. 17.01.2014. p. 8. <http://www.refworld.org/docid/52d7fc5f4.html> (18.05.2017).

<sup>193</sup> Udlændingsstyrelsen, Copenhague. Security and human rights issues in South-Central Somalia including Mogadishu. Avril 2012. p. 76. <http://www.refworld.org/docid/4fb0e77e2.html> (18.05.2017).

<sup>194</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Beskyttelse og konfliktløsningsmekanismer. 06.07.2012. p. 10. [http://landinfo.no/asset/2109/1/2109\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2109/1/2109_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>195</sup> UNHCR, Genève. International Protection Considerations with Regard to People fleeing Southern and Central Somalia. 17.01.2014. p. 8. <http://www.refworld.org/docid/52d7fc5f4.html> (18.05.2017) / U.S. Department of State: Somalia 2013 Human Rights Report. 31.01.2013. p. 12. <http://www.state.gov/documents/organization/220370.pdf> (18.05.2017).

<sup>196</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 24. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>197</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. pp. 23-24. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>198</sup> UNHCR, Genève. International Protection Considerations with Regard to People fleeing Southern and Central Somalia. 17.01.2014. p. 8. <http://www.refworld.org/docid/52d7fc5f4.html> (18.05.2017).

<sup>199</sup> Landinfo, Oslo. Response Somalia: Protection and conflict resolution mechanisms. 02.06.2009. p. 2. [http://landinfo.no/asset/1058/1/1058\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1058/1/1058_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>200</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 18-26, 46. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>201</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. iii. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>202</sup> Landinfo, Oslo. Response Somalia: Protection and conflict resolution mechanisms. 02.06.2009. p. 4. [http://landinfo.no/asset/1058/1/1058\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1058/1/1058_1.pdf) (18.05.2017) / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa

Somalie a également conduit à l'instauration de la charia en matière pénale, car parfois le paiement du *mag/diya* n'était plus considéré comme suffisant<sup>203</sup>.

Néanmoins, des sources ont confirmé auprès de la fact-finding mission que des compensations financières prévues par le *xeer* continuaient d'être payées dans les villes<sup>204</sup>. Concernant la portée de ce système, une source a déclaré : « *The Somalis deal all the same with their clans, all over the Somali community, wherever they are. It is a social safety net. There might be insignificant differences though – maybe not exactly the same system in Ethiopia as in the diaspora*<sup>205</sup>. » Dans les camps de réfugiés au Kenya, les différents clans règlent leurs relations par le biais du *xeer*<sup>206</sup>.

Selon plusieurs rapports, il n'y a pas de risque d'être attaqué du seul fait de son appartenance clanique<sup>207</sup>. Cependant, le clan et l'appartenance clanique sont encore pertinents à Mogadiscio. Un clan dominant est présent dans chaque quartier, et si possible on habitera dans un quartier où se trouvent d'autres membres de son clan<sup>208</sup>. Les mécanismes claniques qui permettent de résoudre des conflits en matière criminelle ou familiale sont intacts. Même en cas de menace par al-Shabaab, le clan peut intervenir, mais il n'est plus capable de protéger chacun de ses membres pris individuellement, en particulier contre al-Shabaab. En cas de crime dont al-Shabaab n'est pas l'auteur, le problème peut être résolu directement entre clans. Cela signifie qu'une personne qui se trouve à Mogadiscio sans connexions ne peut bénéficier de ce système<sup>209</sup>. En 2014, l'UNHCR a fait savoir que souvent les clans ne soutenaient plus leurs membres dans des questions économiques, et que ce soutien relevait de la famille nucléaire<sup>210</sup>. Il est difficile de savoir si cette notion de famille nucléaire ne recouvre pas en partie le *jilib*. Une source a déclaré auprès de la fact-finding mission : « *If you need something, you go to the jilib or sometimes even lower. The social security is on a lower level than the jilib, but it depends on the size, it de-pends on how big the jilib is*<sup>211</sup>. »

---

and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 5. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

- <sup>203</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 23. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).
- <sup>204</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.
- <sup>205</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.
- <sup>206</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. iii. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).
- <sup>207</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Sikkerhet og beskyttelse i Mogadishu. 12.06.2013. p. 10. [http://landinfo.no/asset/2417/1/2417\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2417/1/2417_1.pdf) (18.05.2017) / Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and protection issues in Mogadishu and South-Central Somalia. March 2014. p. 35-36. [http://landinfo.no/asset/2837/1/2837\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2837/1/2837_1.pdf) (18.05.2017) / Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Janvier 2013. p. 51. [http://landinfo.no/asset/2319/1/2319\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2319/1/2319_1.pdf) (18.05.2017).
- <sup>208</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. pp. 21-22. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017) / Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and protection issues in Mogadishu and South-Central Somalia. March 2014. pp. 35-36. [http://landinfo.no/asset/2837/1/2837\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2837/1/2837_1.pdf) (18.05.2017).
- <sup>209</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. pp. 21-22. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Sikkerhet og beskyttelse i Mogadishu. 12.06.2013. p. 10. [http://landinfo.no/asset/2417/1/2417\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2417/1/2417_1.pdf) (18.05.2017) / Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and protection issues in Mogadishu and South-Central Somalia. March 2014. pp. 35-36. [http://landinfo.no/asset/2837/1/2837\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2837/1/2837_1.pdf) (18.05.2017).
- <sup>210</sup> UNHCR, Genève. International Protection Considerations with Regard to People fleeing Southern and Central Somalia. 17.01.2014. p. 8. <http://www.refworld.org/docid/52d7fc5f4.html> (18.05.2017).
- <sup>211</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

De nombreuses milices claniques intégrées dans l'armée somalienne conservent leur loyauté à l'égard du clan<sup>212</sup> ou continuent à être perçues comme milices claniques<sup>213</sup>. Les policiers doivent leur fonction principalement à leur appartenance familiale et clanique<sup>214</sup>. Dans des questions politiques, sociales et économiques, l'appartenance clanique joue encore un rôle important, ce qui peut avoir pour effet de marginaliser les minorités et les personnes déplacées internes<sup>215</sup>.

La protection clanique est généralement, mais pas toujours, meilleure que la protection assurée par l'Etat ou la police. En cas de conflit (crime, contentieux etc.), les Somali activistes de préférence les mécanismes claniques plutôt que de faire appel à la police<sup>216</sup>. La protection clanique fonctionne toutefois à un niveau assez profond dans la hiérarchie (le niveau du *jilib*), ce qui veut dire que tout membre des Hawiye n'est pas forcément protégé à Mogadiscio alors qu'il s'agit de la famille de clans la plus influente dans la capitale. Cela dépendra plutôt du statut de son sous-sous-clan<sup>217</sup>.

D'autre part, l'argent peut compenser l'absence de protection clanique. La protection personnelle peut être améliorée par de bons contacts avec des commerçants aisés ou des personnes politiquement influentes<sup>218</sup>.

#### 4.2.3. Obligation de contribuer au paiement d'une compensation (*mag/diya*)

Dans l'espace culturel somali, le *mag* continue à être payé habituellement. Le paiement et la perception du *mag/diya* font partie des tâches les plus importantes du *jilib*. Le non-paiement du *mag/diya* entraîne des conséquences, pouvant aller jusqu'au meurtre, de la part du clan lésé. Cette sorte de dissuasion réciproque assure en général que la compensation sera effectivement payée. Cette situation est favorisée par l'absence d'un Etat de droit pleinement fonctionnel sur le territoire de la République fédérale de Somalie<sup>219</sup>.

La somme à payer est généralement calculée en nombre de chameaux puis convertie en une somme d'argent<sup>220</sup>. Au sens strict, le *mag* correspond à la compensation payée en cas de

<sup>212</sup> Amnesty International, Londres. Mogadishu cannot qualify as an Internal Flight Alternative. 26.10.2013. <https://www.amnesty.org/en/documents/AFR52/012/2013/en/> (18.05.2017).

<sup>213</sup> Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and protection issues in Mogadishu and South-Central Somalia. March 2014. p. 35. [http://landinfo.no/asset/2837/1/2837\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2837/1/2837_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>214</sup> U.S. Department of State, Washington. Somalia 2013 Human Rights Report. 31.01.2013. p. 7. <http://www.state.gov/documents/organization/220370.pdf> (18.05.2017).

<sup>215</sup> Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and protection issues in Mogadishu and South-Central Somalia. March 2014. pp. 35-36. [http://landinfo.no/asset/2837/1/2837\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2837/1/2837_1.pdf) (18.05.2017) / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 21. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Sikkerhet og beskyttelse i Mogadishu. 12.06.2013. p. 11. [http://landinfo.no/asset/2417/1/2417\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2417/1/2417_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>216</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 20. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017) / Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Avril 2012. pp. 73-74, 76. <http://www.nydanmark.dk/NR/rdonlyres/68C10A22-BFFC-4BD6-899D-60FB6B0F7AC5/0/FFMSomalia2013Final.pdf> (18.05.2017).

<sup>217</sup> Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Janvier 2013. p. 50. [http://landinfo.no/asset/2319/1/2319\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2319/1/2319_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>218</sup> Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhague. Update on security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Janvier 2013. pp. 50-51. [http://landinfo.no/asset/2319/1/2319\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2319/1/2319_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>219</sup> Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 20. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>220</sup> Lewis, Ioan M., Oxford. A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics Among the Northern Somali of the Horn of Africa. 1999. p. 4 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 6, 20. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

meurtre, et il s'élève alors généralement à 100 chameaux<sup>221</sup>. Dans une optique plus moderne, un interlocuteur de la fact-finding mission a donné comme exemple le paiement de 1 million de shillings kényans pour compenser la mort d'une personne tuée dans un accident de la route<sup>222</sup>. Parfois, justice étatique et justice traditionnelle se combinent : « *There was a case of murder on a pharma-cist who had taken the wife of another guy. He just entered the pharmacy and killed him in front of everybody. He was then taken into prison, but more for custody. Then the clans can negotiate the payment, and once this is done, he will be released*<sup>223</sup>. »

Comme l'appartenance au *jilib* n'est pas liée à un territoire<sup>224</sup>, il est également fait appel à des membres à l'étranger pour payer le *mag/diya*<sup>225</sup>, en particulier lorsqu'ils sont en visite dans leur région d'origine ou à proximité<sup>226</sup>. Les groupes de la diaspora somali possèdent également leurs propres structures, dans le cadre desquelles ils payent le *mag*<sup>227</sup>.

L'on veille dans l'ensemble à répartir le paiement équitablement. Si le clan sait que l'un de ses membres a de bons revenus, celui-ci devra en règle générale contribuer une somme plus élevée<sup>228</sup>. S'agissant de la disposition à contribuer au paiement du *mag/diya*, des sources de la fact-finding mission ont donné les précisions suivantes : « *I don't even have enough to feed my family I will still have to prioritize the clan. And if the clan knows that I have more money, I will have to contribute more. If you do not contribute to that, my friend, you are out*<sup>229</sup>. » ; « *If you are able to pay, you still pay. But it depends on the situation. If the situation allows you not to pay, you don't*<sup>230</sup>. »

Selon une source rencontrée par la fact-finding mission, il existe cependant des règles qui permettent au clan de refuser de payer le *mag/diya* pour l'un de ses membres et de livrer celui-ci, par exemple à la police<sup>231</sup>.

#### 4.3. Niveau politique et institutionnalisation des anciens

Une source a fait savoir à la fact-finding mission que « if you are a minister, you are the minister of your clan; the same applies if you are a DG or a mayor<sup>232</sup>. »

**Sud et centre de la Somalie** : En l'an 2000, le gouvernement de transition a reconnu les quatre familles de clans des Darod, Hawiye, Dir et Digil/Mirifle en instaurant la « formule 4,5 », une clé de répartition du pouvoir entre clans. Ces quatre familles sont représentées au parlement somalien par un même nombre de sièges, alors que l'ensemble des minorités se voit attribuer la moitié de ce nombre<sup>233</sup>. La Constitution provisoire de 2012 a officiellement abrogé

<sup>221</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 20. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>222</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>223</sup> Organisation internationale, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>224</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>225</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>226</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 30. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>227</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 30. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>228</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>229</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>230</sup> Représentant d'une ONG internationale active en Somalie, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>231</sup> Organisation internationale, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>232</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>233</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. p. 11. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 54. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017) / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten

la formule 4,5 et les minorités avaient alors obtenu de nombreux postes de ministre, de même que les quatre grandes familles de clans. A l'occasion des législatives de 2012 et de 2016, on a pu constater au vu du nombre de sièges obtenu par tel ou tel clan ou famille de clans<sup>234</sup> que tout le système électoral avait une base clanique<sup>235</sup>. A la différence du Somaliland et du Puntland, il n'y a pas dans le sud et le centre de la Somalie de collaboration officielle avec les anciens des clans, p. ex. sur le plan judiciaire. Les fonctions traditionnelles y sont moins préservées que dans le nord. Il y aurait apparemment aussi des personnes revendiquant la position d' « ancien » sans la moindre légitimité<sup>236</sup>.

**Somaliland** : C'est au Somaliland que le rôle d'ancien du clan est le plus fortement institutionnalisé. Au niveau hiérarchique le plus élevé, les *Suldaan* disposent de leur propre Chambre haute, le *Guurti*<sup>237</sup>. La relation par rapport aux niveaux hiérarchiques inférieurs, les *Aqiil*, qui font office de lien entre l'administration étatique et les clans, a également été formalisée. Au sein du ministère de l'Intérieur, le département des *Aqiil* est chargé des relations avec les anciens, qui reçoivent également un salaire symbolique pour leur action<sup>238</sup>.

**Puntland** : Le gouvernement travaille avec les anciens et les rémunère pour leur coopération<sup>239</sup>. A la différence du Somaliland, il n'y a pas au Puntland de chambre où sont représentés les anciens des clans. Les députés au parlement sont toutefois directement désignés par les anciens, et ne sont donc pas élus par la population<sup>240</sup>.

**Ethiopie** : Dans la Région Somali, l'appartenance clanique joue un rôle important dans la vie politique. Après la chute du Derg, le Front national de libération de l'Ogaden (FNLO), qui représentait les intérêts des clans ogaden de la région, a accédé au pouvoir, mais au bout de deux ans, il est tombé en disgrâce auprès du gouvernement éthiopien. Le FNLO a alors été remplacé par le Ligue démocratique somali éthiopienne (LDSE), qui se composait de presque tous les autres clans à l'exception de celui des Ogaden. En 1998, l'aile modérée du FNLO s'est unie à la LDSE pour former le Parti démocratique du peuple somali, qui assure une représentation des Ogaden et des autres clans dans le pouvoir régional<sup>241</sup>. Depuis lors les Ogaden dominent de nouveau la vie politique. Les frontières internes à la région entre zones et *woredas* correspondent aux frontières entre clans. De nouveaux *woredas* voient constamment

---

minorities. 31.01.2010. p. 14. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Council on Foreign Relations: Somalia's Transitional Government. 12.05.2008. <http://www.cfr.org/somalia/somalias-transitional-government/p12475> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 12. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>234</sup> U.S. Department of State, Washington. Somalia 2013 Human Rights Report. 31.01.2013. p. 22. <http://www.state.gov/documents/organization/220370.pdf> (18.05.2017) / The Federal Republic of Somalia: Provisional Constitution. 01.08.2012. [http://www.somaliweyn.com/pages/news/Aug\\_12/Somalia\\_Constitution\\_English\\_FOR\\_WEB.pdf](http://www.somaliweyn.com/pages/news/Aug_12/Somalia_Constitution_English_FOR_WEB.pdf) (18.05.2017) / International Human Crisis Group, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>235</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>236</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 27. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>237</sup> Höhne, Markus V., Halle-sur-Saale. Traditional Authorities in Northern Somalia: Transformation of Positions of Powers. 2006. <http://www.eth.mpg.de/pubs/wps/pdf/mpi-eth-working-paper-0082.pdf> (18.05.2017).

<sup>238</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. pp. 29-31. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>239</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 25. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>240</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 27. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>241</sup> Hagmann, Tobias, Cambridge. Beyond Clannishness and Colonialism: Understanding Political Disorder in Ethiopia's Somali Region, 1991-2004. Décembre 2005. pp. 514-515.

le jour<sup>242</sup>. La Région Somali dispose d'une assemblée des anciens (*Guurti*) qui a un rôle consultatif auprès du gouvernement régional<sup>243</sup>.

**Kenya** : Le gouvernement a mis en place des administrations hybrides dans les régions de peuplement somali. Ces administrations font appel aux anciens des clans dans le domaine de la sécurité, de l'eau et de l'éducation<sup>244</sup>. Les anciens ont également une influence directe sur la prise de décision car ils peuvent priver un parti politique des voix de leur clan. Ils décident également quels sont les membres du clan qui peuvent se présenter aux élections<sup>245</sup>.

## 5. Situation des minorités

Les membres des minorités ethniques et des groupes professionnels sont souvent discriminés ou marginalisés dans la société somali. Le degré de discrimination dépend du groupe auquel on appartient. Les groupes professionnels sont davantage marginalisés que les minorités ethniques mais il y a d'importantes différences dans chacune de ces catégories.

Le régime socialiste de Siyad Barre, au pouvoir entre 1969 et 1991, avait officiellement aboli le système clanique, ce qui avait permis d'améliorer la situation des couches les plus défavorisées de la société. Certains membres des minorités occupaient alors des postes influents au sein du gouvernement, de l'administration et de l'armée. Cependant, l'« abolition des clans » était surtout théorique et les clans ont immédiatement repris de l'importance après l'effondrement de l'Etat en 1991, ce qui a de nouveau affaibli la position des minorités, qui ont en général souffert plus que les autres groupes dans les régions affectées par les combats<sup>246</sup>, car sans protection clanique, elles n'avaient nul endroit où fuir en Somalie. Beaucoup de membres des minorités ont fui à l'étranger<sup>247</sup>.

Tout en prenant ses distances avec le système clanique, Al-Shabaab s'en est également servi. Afin d'obtenir leur soutien, al-Shabaab a soutenu des groupes qui avaient délibérément été marginalisés. L'idéologie de « neutralité clanique » d'al-Shabaab a placé les minorités de certaines régions dans une position légèrement meilleure qu'auparavant, et certaines d'entre elles soutenaient initialement al-Shabaab. Avec la perte de pouvoir d'Al-Shabaab, ce soutien s'affaiblit. Dans les régions d'où al-Shabaab s'est retiré, il pourrait y avoir des représailles contre des membres individuels de minorités qui ont soutenu al-Shabaab<sup>248</sup>.

<sup>242</sup> Hagmann, Tobias, Cambridge. Beyond Clannishness and Colonialism: Understanding Political Disorder in Ethiopia's Somali Region, 1991-2004. Décembre 2005. p. 520 / Représentant d'une organisation internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>243</sup> Hagmann, Tobias, Cambridge. Beyond Clannishness and Colonialism: Understanding Political Disorder in Ethiopia's Somali Region, 1991-2004. Décembre 2005. p. 529.

<sup>244</sup> Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 42. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017).

<sup>245</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>246</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 12. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017) / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 32-33, 39-40. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. pp. 5-10. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).

<sup>247</sup> Landinfo, Oslo. Respons Somalia: Sårbarhet – minoritetsgrupper, svake klaner og utsatte enkeltpersoner i sør. p. 3. 08.05.2012. [http://landinfo.no/asset/2068/1/2068\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2068/1/2068_1.pdf) (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. pp. 6-7.

<sup>248</sup> Représentant d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Landinfo, Oslo. Respons Somalia: Sårbarhet – minoritets-grupper, svake klaner og utsatte enkeltpersoner i sør. p. 2. 08.05.2012. [http://landinfo.no/asset/2068/1/2068\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2068/1/2068_1.pdf) (18.05.2017) / UN Human Rights Council, New York. Report of the independent expert on the situation of human rights in Somalia, Shamsul Bari. 08.03.2010. p. 13. [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/8196336C6C0EA522492576E3001A7B8C-Full\\_Report.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/8196336C6C0EA522492576E3001A7B8C-Full_Report.pdf) (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 9. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017) / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to

Actuellement, la situation des Gabooye s'est améliorée par rapport à l'époque, au tournant du millénaire, où ils ne pouvaient même pas fréquenter l'école normalement<sup>249</sup>. Selon une source rencontrée par la fact-finding mission : « *There is some general improvement when it comes to how the society treats the minorities. But there is still a lot to do*<sup>250</sup>. »

## 5.1. Droit, protection et sécurité

Selon des informations recueillies par la fact-finding mission, les minorités ne sont pas systématiquement discriminées par le droit traditionnel<sup>251</sup> (*xeer*), ni par la police et la justice<sup>252</sup>. L'accès des minorités à la justice peut toutefois être rendu plus difficile par certains facteurs, tels que la capacité financière du groupe, son niveau scolaire ou son importance numérique<sup>253</sup>. Une source rencontrée à Hargeisa par la fact-finding mission estime par exemple que : « *You cannot simply kill a Gabooye without any reason, the police will come. They are under the law (...)*<sup>254</sup>. » Il est de fait que dans au moins un quartier de Hargeisa habité par des minorités, il n'y a pas de commissariat de police<sup>255</sup>.

### 5.1.1. Alliances avec des clans majoritaires et droit traditionnel (*xeer*)

Les traités qui relèvent du *xeer* sont uniquement conclus entre clans majoritaires, selon des informations datant de 2009. Les minorités en sont généralement exclues<sup>256</sup>. Elles peuvent toutefois adhérer indirectement au système du *xeer* en concluant un accord avec un clan majoritaire pour se mettre sous la protection de celui-ci<sup>257</sup>.

Le droit coutumier du *xeer* prévoit une catégorie d'alliances entre groupes qui est appelé *gaas-haanbuur*. Plusieurs types d'alliance sont possibles dans ce cadre : de voisinage, d'adhésion, d'appartenance et d' « adoption ». Ce dernier type est appelé *sheegad*. Ce statut est en général celui des clans numériquement plus faibles, p. ex. les groupes professionnels, et leur permet de se revendiquer, vis-à-vis de l'extérieur, de la généalogie clanique ou du lignage d'un

---

Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. p. 21. <http://i-fos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>249</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>250</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>251</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 9. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 22. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017)

<sup>252</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>253</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 22. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017)

<sup>254</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>255</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>256</sup> Landinfo, Oslo. Response Somalia: Protection and conflict resolution mechanisms. 02.06.2009. p. 3. [http://landinfo.no/asset/1058/1/1058\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1058/1/1058_1.pdf) (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 19. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>257</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 9-11. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 51-52. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%2520role%2520of%2520traditional%2520structures.pdf) (18.05.2017) / Lewis, Ioan M., Lawrenceville. Blood and bone. The call of kinship in Somali Society. 1994. pp. 126-126 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 9. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 2. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).



clan majoritaire allié et de bénéficiaire ainsi de la protection de ce clan<sup>258</sup>. Le *sheegad* peut également être revendiqué par des membres d'un clan majoritaire : « *Sheegad is more linked to numbers than to caste: Wherever you are a small number, you may enter that contract* », selon une source rencontrée par la fact-finding mission<sup>259</sup>. Le clan protecteur règle pour ses protégés toutes les affaires externes au clan, par exemple la fixation du montant du *mag/diya*. Dans les contacts avec des personnes extérieures, également à l'étranger, les membres des groupes professionnels s'identifient rarement comme tels et se déclarent plutôt membre de leur clan protecteur<sup>260</sup>. Il arrive même que le clan majoritaire participe au paiement du *mag/diya* de ses protégés<sup>261</sup>.

De telles alliances existent encore aujourd'hui, même si leurs dimensions se sont légèrement réduites. Ces alliances se sont érodées dans des endroits où le système policier et judiciaire fonctionne un tant soit peu. En outre, certains clans majoritaires sont plus disposés que d'autres à entrer dans de telles alliances. De nos jours, des termes tels que *sheegad* ou *gaas-haanbuur* ne sont plus largement connus dans la société somali<sup>262</sup>. Ce sont plutôt de simples alliances qui sont conclues. Bien que les Gabooye aient des représentants aux niveaux inférieurs, ils dépendent d'alliances avec d'autres clans pour être représentés dans les processus de décision à des niveaux supérieurs<sup>263</sup>.

Les parties engagées dans un accord *sheegad* ne deviennent pas membres à part entière de leur clan protecteur et les mariages mixtes ne sont pas prévus. En outre, les minorités n'ont aucune influence sur les décisions importantes prises par leur clan protecteur<sup>264</sup>. Les alliances sont volontaires et elles peuvent être dissoutes par les deux parties. Par conséquent, les minorités n'ont pas le statut de « serf » dans la société somali, mais plutôt celui d'« intouchable » ou de « paria »<sup>265</sup>.

<sup>258</sup> Lewis, Ioan M., Londres. Peoples of the Horn of Africa: Somali, Afar and Saho. 1955. p. 149 / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. p. 51. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf) (18.05.2017) / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur local d'une organisation internationale, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 3. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).

<sup>259</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>260</sup> Collaborateur local d'une organisation internationale, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 33-34. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).

<sup>261</sup> Collaborateur local d'une organisation internationale, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Lewis, Ioan M., Londres. Peoples of the Horn of Africa: Somali, Afar and Saho. 1955. p. 149 / Gundel, Joakim, Nairobi. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel. Décembre 2009. pp. 22, 52. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf) (18.05.2017).

<sup>262</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>263</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>264</sup> Collaborateur local d'une organisation internationale, Jidjiga. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>265</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. pp. 9-11. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Gundel, Joakim, Nairobi. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. Novembre 2006. pp. 51-52. [http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf](http://logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf) (18.05.2017) / Lewis, Ioan M., Lawrenceville. Blood and bone. The call of kinship in Somali Society. 1994. pp. 126-126 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 9. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

Dans les régions agricoles, des clans Rahanweyn autochtones accueillent parfois au sein de leurs communautés des immigrants venus de régions nomades, et ce dans le cadre d'accords *sheegad*<sup>266</sup>.

Des sources auprès de la fact-finding mission ont présenté un tableau légèrement différent. Au Somaliland, par exemple, la reconnaissance des *suldaans* des Gabooye a conduit à la revalorisation des groupes professionnels<sup>267</sup>, ce qui s'accompagne également d'une sécurité au niveau social<sup>268</sup>. Les Gabooye ont des droits dans le cadre du *xeer*. Les procédures selon le *xeer* sont en outre peu sensibles à la corruption et plus équitables<sup>269</sup>. Des exceptions existent pourtant : selon une source auprès de la fact-finding mission, une affaire de viol, par exemple, ne sera pas traitée de la même manière si l'auteur, ou la victime, est Gabooye ou membre d'un clan majoritaire<sup>270</sup>.

### 5.1.2. Police et justice

Plusieurs interlocuteurs de la fact-finding mission ont déclaré de manière concordante que la police et les tribunaux ne défavorisaient pas systématiquement les membres des minorités<sup>271</sup>. Au Somaliland en particulier, les minorités sont depuis quelques années traitées de façon plus équitable devant les tribunaux<sup>272</sup>. D'autre part, il y a des tensions avec la police, qui enquête rarement sur des crimes commis contre des membres des minorités et qui est très peu présente dans leurs quartiers. Des affaires impliquant une minorité sont rarement portées devant la justice. Souvent, les minorités ne sont pas intéressées par une telle démarche car elles ne font pas confiance à la justice<sup>273</sup>.

La police et la justice sont en partie corrompues, ce qui désavantage les groupes économiquement défavorisés. En raison de leur faiblesse économique, cette situation affecte donc également les minorités. Cependant, cela n'est pas dû à une stigmatisation, mais au fait qu'ils sont moins nombreux et ont des moyens financiers plus réduits<sup>274</sup>. En outre, les minorités sont généralement moins bien organisées, et leur connaissance du système juridique est en général assez faible<sup>275</sup>. Cette situation est particulièrement problématique dans les litiges fonciers. Dans le cas de vol de terres, les auteurs ne sont souvent pas punis s'ils sont en mesure de soudoyer le juge<sup>276</sup>.

Les membres des minorités ont tendance à se méfier des institutions étatiques chargées de la protection, d'une part parce qu'ils se sentent désavantagés par ces institutions sensibles à

<sup>266</sup> Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet. 01.10.2015. p. 18. [http://landinfo.no/as-set/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/as-set/3232/1/3232_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>267</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>268</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>269</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>270</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>271</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>272</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 8. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>273</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>274</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 22. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. pp. 7-8. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>275</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>276</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 22. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. pp. 7-8. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

la corruption et d'autre part parce que les minorités y sont peu représentées<sup>277</sup>. En même temps, dans les zones peu sûres du sud et du centre de la Somalie, les minorités cherchent à se protéger en restant près des bases militaires. Selon une source de la fact-finding mission, les membres des minorités y bénéficient également d'une protection, tandis que certains de leurs enfants sont employés comme travailleurs non qualifiés dans les bases militaires<sup>278</sup>.

### 5.1.3. Organisations non gouvernementales

Dans toute la Somalie, de nombreuses agences internationales et d'organisations non gouvernementales s'occupent des personnes vulnérables, notamment des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des femmes, des enfants et d'autres groupes socialement défavorisés. En raison de leur marginalisation, les minorités forment une part importante de ces groupes.

Au Somaliland, quelques organisations non gouvernementales se consacrent explicitement aux minorités, en particulier aux groupes professionnels. Parmi ces ONG, on trouve :

- La *Dami Youth Development Organization* (DYDO), qui travaille dans le domaine de l'aide humanitaire et des droits de l'homme<sup>279</sup>.
- La *Somaliland National Youth Organization* (SONYO), une organisation de jeunes qui propose des conseils aux membres des groupes professionnels et les aide pour accéder à l'éducation supérieure et au marché du travail. Le SONYO propose également des formations<sup>280</sup>.
- La *Ubox Social and Welfare Organization* (USWO)
- La *Voices of Somaliland Minority Women Organization*<sup>281</sup> (VOSOMWO)

Dans les camps de réfugiés en Ethiopie, les groupes professionnels sont représentés dans les comités de réfugiés. L'UNHCR et l'Administration des réfugiés et des rapatriés (ARRA) du Bureau éthiopien des réfugiés assurent une représentation égale de tous les groupes<sup>282</sup>. Dans certains camps de réfugiés, les minorités (en particulier les Bantous) ont été installées à l'écart des clans majoritaires afin d'éviter qu'elles soient marginalisées et pour leur permettre d'établir leurs propres structures de direction<sup>283</sup>.

## 5.2. Société

La manière dont la société se comporte envers les membres des minorités s'est améliorée depuis quelques années. Les jeunes surtout ont une attitude plus positive envers les minorités, selon des informations recueillies par la fact-finding mission. Même si une certaine stigmatisation persiste, il est devenu habituel pour des membres des clans majoritaires de parler, de partager un repas, de travailler et d'entretenir des amitiés avec des membres des groupes professionnels, selon plusieurs sources interrogées à ce sujet<sup>284</sup>.

« *We socialize, we have friends with them. They also tell you that they are a Gabooye*<sup>285</sup>. » ; « *The minorities are spoken to. They may stay in the house with you, working with you at the business centres. Usually they don't hide their clan*<sup>286</sup>. » ; « *In the past there were more social*

<sup>277</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>278</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>279</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>280</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>281</sup> Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 10. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>282</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>283</sup> Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: *Sociology of Race and Ethnicity*, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 418. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017).

<sup>284</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>285</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>286</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

*taboos. Shaking hands with Gabooye is not a problem anymore, or eating together, this is a sort of exaggeration. Social interaction is possible*<sup>287</sup>. »

Il ne s'agit pas seulement d'un changement en surface mais d'un changement de mentalité, même dans les générations plus anciennes<sup>288</sup>. Au Somaliland, la reconnaissance officielle des anciens des clans des minorités a en général entraîné une amélioration de leur position sociale<sup>289</sup>.

Un interlocuteur de la fact-finding mission est même d'avis que, dans les villes du Somaliland, les clans perdront de plus en plus en importance et que la classe sociale pourrait devenir un critère plus important<sup>290</sup>. Le niveau social, et la pauvreté qui y est liée, est déjà le problème le plus important pour beaucoup de gens<sup>291</sup>.

Par le passé, du fait des préjugés, des membres des clans majoritaires traitaient par la mépris les membres de minorités<sup>292</sup>. Les interactions sociales avec des membres des groupes professionnels, p. ex. par l'échange de salutations ou les repas pris en commun, étaient alors réduites<sup>293</sup>. Selon une ambassade occidentale, il n'y a à présent généralement pas d'attaques ciblées ou de mauvais traitements contre des Gabooye<sup>294</sup>.

Ce n'est que dans la question des mariages mixtes qu'il existe de nos jours encore une discrimination sociale (voir le chapitre suivant).

### 5.2.1. Mariages mixtes

Tous les interlocuteurs que la fact-finding mission a interrogés sur ce chapitre ont déclaré unanimement que les clans majoritaires refusaient en général les mariages mixtes avec des membres des groupes professionnels<sup>295</sup>, ce qui concorde également avec ce que l'on peut lire dans la littérature spécialisée<sup>296</sup>. Ce tabou frappe exclusivement ce type de minorité<sup>297</sup>.

<sup>287</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>288</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>289</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>290</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>291</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>292</sup> Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 4, 14, 22. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017)

<sup>293</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 33. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017)

<sup>294</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>295</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>296</sup> Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: Sociology of Race and Ethnicity, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 416. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 4. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017) / Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: Ethnic and Racial Studies. 14.04.2014. p. 11. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017) / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 4, 8, 15. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 31. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Ambroso, Guido, Bruxelles. Pastoral society and transnational refugees: population movements in Somaliland and eastern Ethiopia 1988-2000. Août 2002. p. 30. <http://www.unhcr.org/3d5d0f3a4.html> (18.05.2017).

<sup>297</sup> Collaborateur d'une ONG locale (2), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

Dans la société somali, traditionnellement exogame, (voir le chapitre 2.4), c'est un désavantage car ce tabou empêche les clans minoritaires de conclure des alliances et développer des réseaux<sup>298</sup>.

Un point considéré comme particulièrement problématique est le mariage d'une femme membre d'un clan majoritaire avec un homme membre d'une minorité, car leurs enfants seront membres de la minorité. Le cas inverse est moins problématique, car les enfants d'un père appartenant à un clan majoritaire en font également partie, même lorsque la mère est membre d'un clan minoritaire<sup>299</sup>. La pression sur les mariages mixtes est plus prononcée dans les régions rurales alors qu'elle aurait quelque peu diminué dans les villes<sup>300</sup>. Une source a même déclaré à la fact-finding mission qu'un mariage mixte « n'était pas un gros problème » dans des villes cosmopolites comme Mogadiscio ou Kismayo<sup>301</sup>.

Les mariages mixtes entre clans majoritaires et groupes professionnels sont « très très rares » selon les déclarations unanimes des interlocuteurs de la fact-finding mission, surtout entre une femme d'un clan majoritaire et un homme appartenant à une minorité<sup>302</sup>.

Il existe apparemment des différences régionales. Dans le nord de l'espace culturel somali, plus homogène du point de vue clanique, la « pureté » du clan a tendance à être plus importante que dans le sud, où la population est plus mélangée. Les mariages mixtes sont dès lors plus rares dans le nord, et plus fortement stigmatisés<sup>303</sup>. Au Somaliland, les familles de clans Isaaq et Darod rejettent fortement les mariages mixtes, alors que les Dir les accepteraient plutôt<sup>304</sup>. Une source a fait savoir à la fact-finding mission que les Hawiye et les Rahanweyn considèrent les mariages mixtes moins sévèrement que les Isaaq<sup>305</sup>. Une autre source a indiqué que les Hawiye ne considèrent pas qu'un mariage entre un Hawiye et une femme appartenant à une minorité serait particulièrement problématique<sup>306</sup>. On rapporte également quelques rares mariages mixtes à Jidjiga, en Ethiopie<sup>307</sup>.

Les problèmes peuvent commencer avant la conclusion du mariage. Dans la société somali, deux personnes désireuses de se marier doivent suivre une procédure traditionnelle au sein de leurs familles avant que celles-ci ne donnent leur accord. Quand quelqu'un veut épouser une personne membre d'une minorité, le mariage sera en général refusé et les intéressés se soumettront à cette décision<sup>308</sup>. Il peut même arriver que la famille refuse de donner son accord en cas de mariage entre deux membres d'un clan majoritaire. Dans ce cas, les intéressés parcourent parfois la distance correspondant à trois journées de voyage à dos de chameau, distance suffisamment éloignée selon des religieux soufis pour que le mariage puisse avoir lieu sans consentement parental. Le rôle de tuteur de la mariée, dont la présence est requise par le droit islamique, est alors assuré par trois témoins à la place du père. En anglais, ce type

<sup>298</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>299</sup> Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. pp. 4-5. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017) / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 31. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>300</sup> Migrationsverket, Norrköping. Kvinnor och barn i Somalia. Rapport från utredningsresa till Nairobi, Kenya och Mogadishu, Hargeisa och Boosaaso i Somalia i juni 2012. 05.06.2013. p. 19. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=30432> (18.05.2017).

<sup>301</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>302</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>303</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>304</sup> BAMF/BAA/BFM. Bericht zur D-A-CH Fact Finding Mission Äthiopien/Somaliland 2010. Mai 2010. p. 97. <http://www.bmi.gv.at/cms/cs03documentsbmi/875.pdf> (18.05.2017).

<sup>305</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>306</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>307</sup> Collaborateur local d'une organisation internationale, Jidjiga. Entretien en avril 2017.

<sup>308</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

de mariage est appelé « *runaway marriage* » et en somali « *gubdo sireed* ». Après le retour au foyer, les familles acceptent souvent un mariage conclu de la sorte, mais pas toujours<sup>309</sup>. Des villes où ont lieu ce type de mariage sont Wanlaweyn, pour les habitants de Mogadiscio, et Gabiley, pour les habitants de Hargeisa<sup>310</sup>.

Les mariages sont conclus par des *sheikhs* religieux selon le droit islamique. Il peut arriver qu'un *sheikh* d'un clan majoritaire refuse de conclure un mariage mixte, ce qui ne sera pas le cas si le *sheikh* appartient à une minorité<sup>311</sup>.

Si un mariage mixte se concrétise, il arrive souvent, selon les interlocuteurs interrogés par la fact-finding mission, que les membres de la famille du côté du clan majoritaire ostracisent la personne concernée : ils ne lui rendent plus visite, refusent de s'occuper de ses enfants ou cessent tout contact<sup>312</sup>. Voici quelques déclarations de sources interrogées sur place :

« *If you marry a woman from Gabooye, your status will be lowered, but you will not become a Gabooye*<sup>313</sup>. »

« *Our suldaan has a wife from majority. Her family said: "You are forbidden to come back to the house". When you have children in a family, the parents of the wife usually help in the house. Now, they isolated their girl, because she had married a Gabooye. They consider her dead. Her mother and father consider her dead, even though they are near neighbours*<sup>314</sup>. »

« *If a Gabooye man marries an Ogaden girl, she might not be considered the daughter of the family anymore, that sort of thing. The family would cut the con-tact, but only on the majority side, for the minorities it is no issue*<sup>315</sup>. »

« *The stigma is still there, you cannot deny it. (...) Everyone may go to a Gabooye sheikh in the mosque, but again many may not marry his daughter. (...) However, this taboo is not that strong than it used to be*<sup>316</sup>. »

« *If a majority woman marries a Gabooye man, it would not be the end of the world. However, it is bad news for the family of the woman. They would not let the girl marry the Gabooye man, that's a big issue and very rare, people avoid it. But it is not the end of the world*<sup>317</sup>. »

« *It may happen that within the clan they say "you are a shame", and you are cut off from the networks*<sup>318</sup>. »

Les interlocuteurs de la fact-finding mission ont cependant confirmé que de telles situations donnent rarement lieu à des violences ou au meurtre<sup>319</sup>. Voici quelques extraits d'entretiens :

<sup>309</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / RFI English, Paris. Controversy over runaway marriages in Somalia. 15.06.2012. <http://en.rfi.fr/africa/20120615-elopement-somali-culture-shebab> (18.05.2017) / Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Ekteskap og skilsmisse. 23.04.2014. pp. 9-10. [http://landinfo.no/asset/2859/1/2859\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2859/1/2859_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>310</sup> Associated Press, New York. As Islamic radicals retreat, young Somalis elope. 17.04.2013. <https://www.yahoo.com/news/islamic-radicals-retreat-young-somalis-elope-113958149.html> (18.05.2017) / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>311</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 5. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>312</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Lewis, Ioan M., Londres. Peoples of the Horn of Africa. Somali, Afar and Saho. Red Sea Press, 1998. p. 52.

<sup>313</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>314</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>315</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>316</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>317</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>318</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017

<sup>319</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur d'une ONG

« Nobody gets killed, I have never heard of such a case. But there will for sure be threats of violence<sup>320</sup>. »

« Threatening in this context will not go up to that level, where somebody is killed. (...) But it is not up to the level that they will kill the person who has “wrongly” married. (...) I have a lot of friends who are Gabooye and have never heard something like that somebody has been killed for a marriage. If such a case would happen, this would be made public – you could read about it in the web<sup>321</sup>. »

« I haven't heard of any cases of repercussions. It could be possible that even a murder could happen, but this is more about marrying without the consent and agreement of the parents. This can happen in any clan. It is certainly not very frequent<sup>322</sup>. »

« I have never heard that somebody has been killed for intermarriage<sup>323</sup>. »

« I have never heard of murder in such a case of intermarriage<sup>324</sup>. »

« An intermarriage with a Gabooye will lead to social pressure, but not to the point of killing<sup>325</sup>. »

Les interlocuteurs de la fact-finding mission au Somaliland ont cité les mêmes incidents de violence à l'occasion d'un mariage mixte. Ces incidents ont également été rapportés par les médias du Somaliland :

- En 2014, à Boorama, un père a menacé de tuer son fils s'il épousait, comme il en avait exprimé l'intention, une femme appartenant à une minorité. Le fils s'est suicidé. Son clan a alors commencé à attaquer physiquement la famille de la minorité, qui a été contrainte de fermer ses magasins dans la ville<sup>326</sup>.
- En 2012, à Gabiley, un tribunal civil a autorisé un couple à se marier malgré l'opposition de la famille du clan majoritaire. Des proches de l'épouse membre d'un clan majoritaire ont tabassé son mari issu d'un clan minoritaire et auraient tué leur enfant<sup>327</sup>.
- En mai 2017, une femme Isaaq a épousé à Hargeisa un homme Gabooye. La famille de l'épouse a alors attaqué la famille de son mari avec des bâtons et des couteaux et a infligé des brûlures à la femme. Selon une organisation non gouvernementale qui se consacre aux groupes professionnels, la police n'est pas intervenue<sup>328</sup>.

Un interlocuteur de la fact-finding mission a exprimé l'opinion que tous les incidents de ce type ne sont pas rapportés par les médias<sup>329</sup>, mais d'autres interlocuteurs n'étaient pas de cet

---

locale, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 31. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).

<sup>320</sup> Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>321</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>322</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>323</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>324</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>325</sup> Collaborateur d'une ONG locale, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>326</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Somaliland Sun, Hargeisa. VOSOMWO Decries Continued Persecution of Minority Clans in Awdal Region. 27.04.2014. <http://www.somalilandsun.com/community/5636-somaliland-vosomwo-decries-continued-persecution-of-minority-clans-in-awdal-region-> (18.05.2017).

<sup>327</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Somaliland Sun, Hargeisa. Court protects an untouchable man's marriage. 27.05.2015. <http://www.somalilandsun.com/index.php/community/772-somaliland-court-protects-an-untouchable-mans-marriage> (18.05.2017).

<sup>328</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. E-mail du 24.05.2017 / Avec un appel à des pays d'accueil potentiels dans quelques sources de la diaspora : Oodweynenews.com, Bristol (UK). Kid Tortured in Hargeisa... 27.05.2017. <http://oodweynenews.com/?p=135265> (29.05.2017).

<sup>329</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

avis<sup>330</sup>.

### 5.3. Politique

Les minorités possèdent en général des représentants aux niveaux de pouvoir inférieurs mais sont faiblement représentés aux niveaux supérieurs<sup>331</sup>.

Dans des institutions centrales comme le parlement somalien, la formule 4,5 est souvent appliquée, qui garantit aux quatre clans principaux un nombre égal de sièges et aux minorités la moitié de ce nombre. Les minorités sont représentées au gouvernement et au parlement somaliens mais leur avis a peu de poids<sup>332</sup>. Un problème notamment observé au Somaliland est la faible organisation des Gabooye. Alors que d'autres clans sont parvenus à mobiliser leurs membres pour qu'ils aillent s'inscrire sur les listes électorales, les Gabooye n'y sont pas parvenus<sup>333</sup>. Ils sont donc forcés de conclure des alliances pour être représentés aux niveaux supérieurs de prise de décision (voir le chapitre 5.1.1).

Au Somaliland, les anciens des clans minoritaires sont officiellement reconnus, comme ceux des clans majoritaires, et les minorités sont représentées dans des partis politiques<sup>334</sup>. Certains anciens (*Suldaan*) parmi les Gabooye sont représentés dans la chambre haute du parlement. Ils ne sont en revanche pas représentés au gouvernement et dans la chambre des représentants, ni dans de nombreuses assemblées locales<sup>335</sup>.

### 5.4. Education

L'accès des groupes professionnels à l'éducation est problématique car il n'y a souvent pas d'école aux endroits où ils habitent. Dans le quartier de Daami, à Hargeisa, il n'y a qu'une école élémentaire, dont les classes sont surchargées. A cela s'ajoute que de nombreux parents n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité de leurs enfants. Dans les écoles qui accueillent indifféremment des élèves des clans majoritaires et des clans minoritaires, ces derniers subissent parfois des brimades<sup>336</sup>. La plupart des membres des groupes professionnels n'ont pas de diplôme du secondaire. Ils quittent l'école plus tôt pour aller travailler<sup>337</sup> afin d'apporter un complément de revenu indispensable à leur famille<sup>338</sup>. De nombreux parents ne sont pas conscients de la nécessité d'une éducation scolaire pour leurs enfants et considèrent qu'il est plus important pour ceux-ci d'avoir un revenu le plus tôt possible<sup>339</sup>.

Au Somaliland, les groupes professionnels ont commencé à s'auto-organiser et à ouvrir leurs propres écoles<sup>340</sup>. Des organisations non gouvernementales accordent des bourses pour permettre à des membres des minorités d'avoir accès à une éducation supérieure. Depuis quelque temps, les groupes professionnels comptent en leur sein des détenteurs de diplômes

<sup>330</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>331</sup> Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en avril 2017.

<sup>332</sup> Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 4, 14-15 <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Kusow, Abdi M, et Eno, Mohamed A. Formula Narratives and the Making of Social Stratification and Inequality, in: *Sociology of Race and Ethnicity*, Vol. 1, Nr. 3. 2015. p. 412. <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2332649215574362> (18.05.2017).

<sup>333</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>334</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>335</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>336</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 4, 14-15 <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>337</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>338</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>339</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>340</sup> Höhne, Markus V. Continuities and changes regarding minorities in Somalia, in: *Ethnic and Racial Studies*. 14.04.2014. p. 11. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870.2014.901547?journalCode=rers20> (18.05.2017).



universitaires<sup>341</sup>. Au Somaliland, selon une source rencontrée par la fact-finding mission, l'appartenance clanique n'est pas source de problèmes à l'université<sup>342</sup>.

## 5.5. Economie

Actuellement encore, les groupes professionnels exercent des métiers traditionnels, souvent peu lucratifs, par exemple forgeron, cordonnier ou coiffeur (voir le chapitre 2.2.2). Ils subissent de plus en plus la concurrence des clans majoritaires et d'étrangers, surtout des Ethiopiens, ce qui les pousse à devenir plus créatifs<sup>343</sup>. Des groupes dont le métier traditionnel joue encore un rôle important aujourd'hui ont plus de succès, mais ceux dont les métiers ne sont plus indispensables, p. ex. les Muuse Dheriyo qui souffrent de la concurrence des importations chinoises bon-marché, ont perdu en influence et capacité financière<sup>344</sup>.

En raison de leur faible niveau d'instruction, il est généralement plus difficile pour les membres des minorités de trouver un emploi. De plus, la question de l'appartenance clanique leur est souvent posée au moment de l'embauche<sup>345</sup>. Dans la plupart des cas, ils n'ont pas non plus accès à la fonction publique<sup>346</sup>. Néanmoins, certains membres des groupes professionnels réussissent sur le plan économique<sup>347</sup>. Bien qu'ils représentent toujours la partie la plus pauvre de la population, il y a des membres de minorités au gouvernement, au parlement et dans les affaires<sup>348</sup>. Il n'y a pas non plus de discrimination généralisée pour l'achat de terres<sup>349</sup>. La déclaration suivante faite par une source auprès de la fact-finding mission s'applique en général : « *Minority leads to poverty. [...] Clan and money are the crucial things. Minority clans have no money and no voice*<sup>350</sup>. »

Comme ils n'ont que peu de membres dans la diaspora, les groupes professionnels profitent moins que les clans majoritaires des envois de fonds depuis l'étranger<sup>351</sup>.

## 5.6. Femmes

En soi, le système clanique patriarcal et le xeer n'offrent aucune protection aux femmes. Ainsi, en cas de violences domestiques, les clans ou les anciens n'aident pas la femme à obtenir réparation<sup>352</sup>. Même en cas de viol, il est difficile pour les femmes somaliennes, quelle que soit

<sup>341</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>342</sup> Représentant du Daami Youth Development Organization (DYDO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>343</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 4, 14-15 <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>344</sup> Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>345</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 4, 14-15 <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017).

<sup>346</sup> Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 13. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017) / Ambroso, Guido, Bruxelles. Pastoral society and transnational refugees: population movements in Somaliland and eastern Ethiopia 1988-2000. Août 2002. p. 30. <http://www.unhcr.org/3d5d0f3a4.html> (18.05.2017).

<sup>347</sup> Mark Bradbury, Rift Valley Institute, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>348</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>349</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>350</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>351</sup> Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. p. 5. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>352</sup> Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. pp. 22-23. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017) / Landinfo/Udlændingsstyrelsen, Oslo/Copenhagen. Security and human rights issues in South-Central Somalia, including Mogadishu. Avril 2012. pp. 76-77. <http://www.nydanmark.dk/NR/rdonlyres/68C10A22-BFFC-4BD6-899D-60FB6B0F7AC5/0/FFMSomalia2013Final.pdf> (18.05.2017).

leur appartenance clanique, d'obtenir réparation. De tels crimes tendent à être résolus conformément au droit coutumier du xeer. La famille de la victime obtiendra une compensation financière, mais l'auteur du crime ne sera pas puni<sup>353</sup>.

Les délits à caractère sexuel ne sont traités qu'occasionnellement par la justice civile. Pour pouvoir entrer dans un commissariat de police, les femmes victimes devront mentionner leur problème dès l'entrée, ce qui les retient souvent de signaler ce type de délits. En raison des stigmates qui y sont associés, les femmes évitent souvent les procédures civiles publiques<sup>354</sup>.

Les femmes et les enfants membres de minorités peuvent être victimes de violences sexuelles dans les camps de personnes déplacées<sup>355</sup>. Les femmes des minorités sont doublement désavantagées, selon une source auprès de la fact-finding mission : « *The lower you stand in society, the harder you get justice. Most difficult it is for women from minority groups. To get justice as a minority woman, you have to take a lot of obstacles*<sup>356</sup>. »

## 6. Langues et variantes dialectales

La langue somali connaît de nombreuses variantes dialectales, avec des différences parfois marquées. La distinction la plus apparente est celle qui existe entre les deux grands groupes dialectaux *af maha* et *af maay*. Ce dernier regroupe les variantes parlées par les clans d'agriculteurs sédentaires (Rahanweyn) établis entre les fleuves Shabelle et Jubba. Les clans originellement nomades, et donc la grande majorité des Somali, parlent une variante *af maha*. Pour des personnes non exercées, ces deux groupes ne sont presque pas mutuellement compréhensibles. Chacun des groupes comprend de nombreuses variétés dialectales<sup>357</sup>.

La variante *af maha* la plus importante est le « somali du nord », qui est parlé dans la moitié nord de l'espace somaliphone (Galmudug, Puntland, Somaliland, Ogaden, Djibouti) mais aussi, suite aux mouvements de population du 19<sup>e</sup> siècle, dans l'extrême sud, au Kenya et dans les régions avoisinantes du sud de la Somalie<sup>358</sup>. Bien qu'elles soient répandues sur une aire très étendue, ces variantes dialectales sont très proches les unes des autres. Le dialecte parlé à Mudug était promu comme langue standard par le gouvernement de Siyad Barre jusqu'à son effondrement en 1991. Bien que sa version écrite présente encore d'innombrables variantes orthographiques, le somali du nord s'est établi comme langue de communication suprarégionale<sup>359</sup>. La variante dialectale parlée au Somaliland, ainsi que dans les régions Dardood revendiquées dans l'est, est la plus importante au sein du somali du nord. Les Somali de cette région sont appelés *Reer Woqooyi*<sup>360</sup> (« gens du nord »).

Les différences dialectales sont plus prononcées dans les autres régions (centre et sud de la Somalie), aussi bien entre régions qu'au sein des clans. Ces différences sont difficiles à classer pour les personnes qui ne sont pas familiarisées avec les conditions locales. Les locuteurs

<sup>353</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. pp. 6, 9. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf) (18.05.2017) / Lifos (Migrationsverket), Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya, and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. pp. 22-23, 27. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=29575> (18.05.2017).

<sup>354</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>355</sup> Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. pp. 4, 8, 15. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Collaboratrice somalienne d'une ONG internationale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>356</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>357</sup> Lamberti, Marcello. Die Nordsomali-Dialekte. 1988. p. 20.

<sup>358</sup> Lamberti, Marcello. Die Nordsomali-Dialekte. 1988. p. 27.

<sup>359</sup> Lamberti, Marcello. Die Somali-Dialekte. 1986. p. 31.

<sup>360</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / <sup>360</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

de ces dialectes passent souvent au somali standard ou au somali du nord quand ils s'entre-tiennent avec des personnes originaires d'une autre région<sup>361</sup>.

Les différences dialectales permettent aux Somali de deviner l'origine d'une personne (voir le chapitre 3.1.1). De même que les frontières des territoires claniques, les frontières dialectales ne coïncident pas avec les frontières politiques dans l'espace culturel somali. Par conséquent, il est souvent difficile de déterminer la nationalité sur la base du seul dialecte<sup>362</sup>. Des différences lexicales notables entre variantes du somali n'existent que dans le registre des expressions bureaucratiques et autres expressions liées à l'administration de l'Etat. Dans la Région Somali en Ethiopie, ce type de vocabulaire est souvent emprunté à l'amharique<sup>363</sup>.

Les membres des groupes professionnels parlent pour la plupart la variante somali du lieu où ils habitent et ne se distinguent donc pas de la population majoritaire sur ce point. Traditionnellement, ils parlent en outre un argot difficilement compréhensible aux personnes extérieures. Depuis quelque temps, l'usage de cet argot connaît toutefois un net recul, en particulier dans les jeunes générations<sup>364</sup>. Il y a également des groupes professionnels dont le dialecte ou la langue est très différente du somali standard, par exemple les Yibir et les Goba-weyn<sup>365</sup>.

---

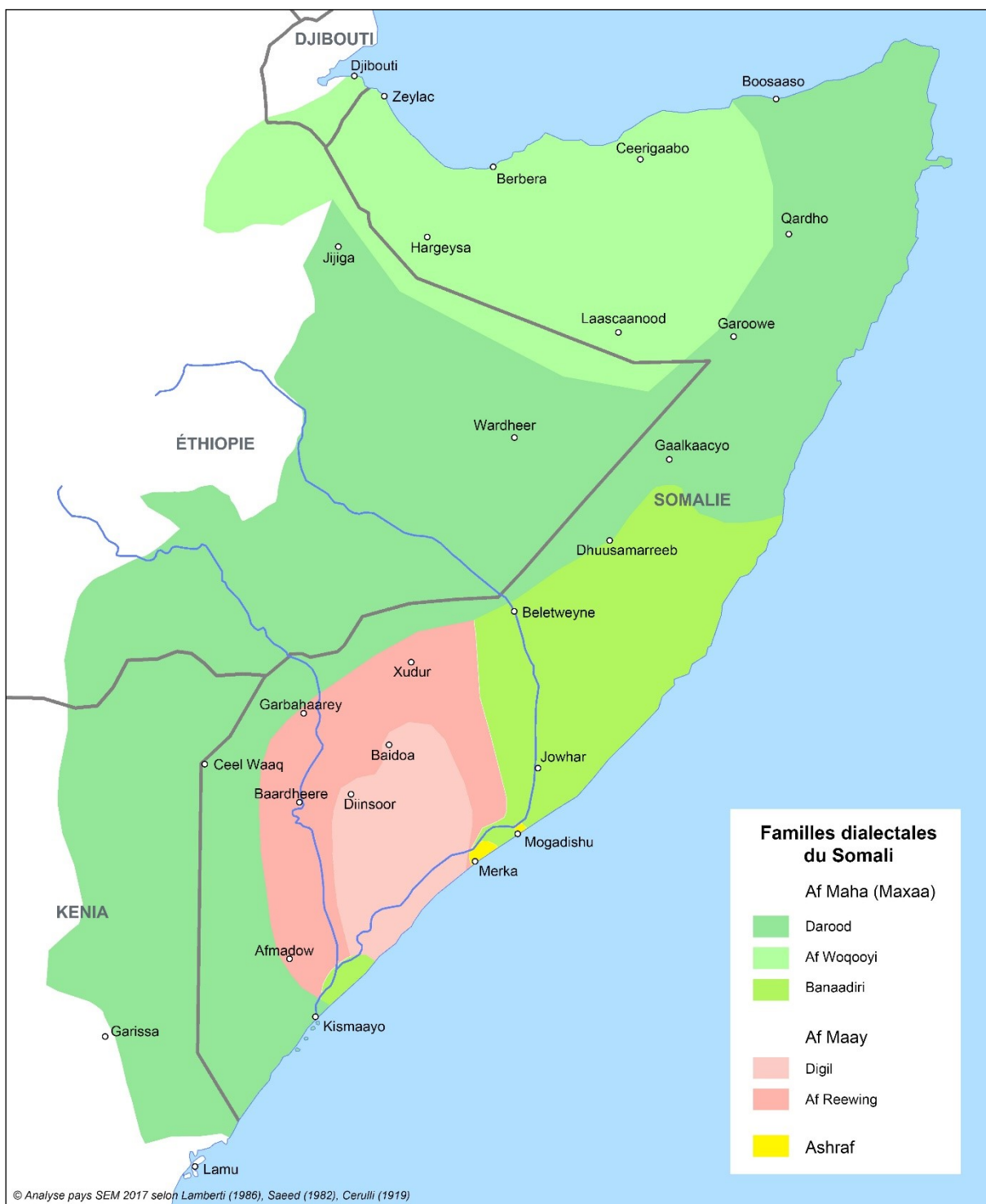
<sup>361</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017 / <sup>361</sup> Guleid Ahmed Jama, Chairperson Somaliland Human Rights Centre, Hargeisa. Entretien en avril 2017.

<sup>362</sup> Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>363</sup> Interlocuteur local, Jidjiga. Entretien en avril 2017.

<sup>364</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Interlocuteur somalien, Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Minority Rights Group International, Londres. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.01.2010. p. 16. <http://minorityrights.org/publications/no-redress-somalias-forgotten-minorities-november-2010/> (18.05.2017) / Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andre-as Tiwald), Vienne. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Décembre 2010. p. 35. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laende-rinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laende-rinfo_Somalia.pdf) (18.05.2017).

<sup>365</sup> Représentant de la Somaliland National Youth Organization (SONYO), Hargeisa. Entretien en avril 2017 / Collaborateur somalien d'une ONG internationale, Addis-Abeba. Entretien en mars 2017.



Carte des familles dialectales du somali en Somalie et dans les régions avoisinantes<sup>366</sup>.

Certaines minorités ethniques en Somalie possèdent leur propre langue. Ces langues jouent à présent un rôle subordonné. Le linguiste Marcello Lamberti écrivait en 1986 : « Les minorités linguistiques sont peu nombreuses, limitées à des zones peu étendues, et le nombre de leurs locuteurs est faible. Ces minorités sont généralement si bien intégrées dans la société somali que leurs membres se considèrent comme des Somali bien qu'ils aient leur propre langue

<sup>366</sup> Cerulli, Enrico. Nota sui dialetti somali, in: Rivista degli Studi Orientali, Università di Roma Sapienza, Rome, 1919. 8:693-699 / Lamberti, Marcello. Hamburg. Die Somali-Dialekte. 1986. p. 29 / Saeed, John Ibrahim. Central Somali – Grammatical Outline, in: Afroasiatic Linguistics, Linguistic Society of America, Washington, D.C., 1982. 8, 2:1.

maternelle, et leurs jeunes et hommes adultes parlent couramment le somali, qui est comme une deuxième langue maternelle pour leurs enfants<sup>367</sup>. »

Parmi les principales **minorités linguistiques** en Somalie, on trouve :

- Les Oromo sont la plus grande ethnie en Ethiopie. Leur langue fait partie des langues couchitiques, comme le somali. En Somalie, des oromophones vivent dispersés au Gedo et au Jubbada Hoose, mais ils se sont en grande partie intégrés aux populations somali<sup>368</sup>.
- Le mushungulu, une langue bantoue, est parlée le long du Jubba dans la région de Jamaame. Les ancêtres de ses locuteurs sont venus avant le 20<sup>e</sup> siècle de l'actuelle Tanzanie. Les Mushungulu sont agriculteurs, et au moins jusque dans les années 1980, de nombreuses femmes parmi eux parlaient à peine le somali<sup>369</sup>.
- Le swahili, dont la variante bajuni est parlée par des pêcheurs de la côte et autour de Kismayo, ainsi que sur les îles Bajuni. Dans la ville de Baraawe, il y a un groupe qui parle le dialecte Chimwiini, en majorité des artisans<sup>370</sup>.
- Le boon est une langue parlée sur la côte, dans la région de Jilib. Elle a presque disparu<sup>371</sup>.

<sup>367</sup> Lamberti, Marcello. Die Somali-Dialekte. 1986. p. 5.

<sup>368</sup> Landinfo, Oslo. Somalia: Language situation and dialects. 22.07.2011. p. 11. [http://landinfo.no/as-set/1800/1/1800\\_1.pdf](http://landinfo.no/as-set/1800/1/1800_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>369</sup> Landinfo, Oslo. Somalia: Language situation and dialects. 22.07.2011. p. 11. [http://landinfo.no/as-set/1800/1/1800\\_1.pdf](http://landinfo.no/as-set/1800/1/1800_1.pdf) (18.05.2017).

<sup>370</sup> Lamberti, Marcello. Die Somali-Dialekte. 1986. pp. 6–9 / Collaborateur d'une ambassade occidentale, Nairobi. Entretien en mars 2017.

<sup>371</sup> Ethnologue, Dallas. Boon. s.d. <http://www.ethnologue.com/18/language/bnl/> (18.05.2017)

## 7. Indications bibliographiques

### 7.1. Informations générales

#### 7.1.1. Publications universitaires

Adams, Anita Sylvia. Benadiri People of Somalia with Particular Reference to the Reer Hamar of Mogadishu. School of Oriental & African Studies. 2011.

Ali Jimale Ahmed (Hrsg.). The Invention of Somalia. 1995.

Bader, Christian. Le sang et le lait. Brève histoire des clans Somali. 1999.

Höhne, Markus V. Traditional Authorities in Northern Somalia: Transformation of positions and powers. 2006. <http://www.eldis.org/go/home&id=38530&type=Document>.

Kapteijns, Lidwien, Wellesley. I.M. Lewis and Somali Clanship: A Critique, in: Northeast African Studies, Vol. 11, No. 1. 2010.

Lewis, Ioan M. Blood and bone. The call of kinship in Somali society. 1994.

Lewis, Ioan M. A Pastoral Democracy. A Study of Pastoralism and Politics among the Northern Somali of the Horn of Africa. 1961/1982/1999.

Lewis, Ioan M. Peoples of the Horn of Africa: Somali, Afar and Saho. 1955.

Luling, Virginia. Somali Sultanate: The Geledi City-State Over 150 Years. 2002.

Mohamed Diriye Abdullahi. Culture and Customs of Somalia. 2001.

Mohamed Mohamed-Abdi. Les bouleversements induits par la guerre civile en Somalie: castes marginales et minorités. Autrepart (15) 2000: 131-147. [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/autrepart/010023307.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/autrepart/010023307.pdf).

Yusuf Farah, Ahmed and Ioan M. Lewis. Somalia: The Roots of Reconciliation. Peace-Making Endeavours of Contemporary Lineage Leaders: A Survey of Grassroots Peace Conference in «Somaliland». 1993.

#### 7.1.2. COI

EASO, Malta. South and Central Somalia Country overview. August 2014. Kap. 2. [https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/EASO-COIreport-Somalia\\_EN.pdf](https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/EASO-COIreport-Somalia_EN.pdf).

Gundel, Joakim. The predicament of the 'Oday'. The role of traditional structures in security, rights, law and development in Somalia. November 2006. [http://www.logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel\\_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf](http://www.logcluster.org/sites/default/files/documents/Gundel_The%20role%20of%20traditional%20structures.pdf).

Gundel, Joakim. Clans in Somalia. Report on a Lecture by Joakim Gundel, COI Workshop Vienna, 15 May 2009 (Revised Edition). December 2009. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1261130976\\_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1261130976_accord-report-clans-in-somalia-revised-edition-20091215.pdf).

Landinfo, Oslo. Protection and Conflict Resolution Mechanisms. 30.09.2011. [http://landinfo.no/asset/1796/1/1796\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1796/1/1796_1.pdf).

Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Klan og identitet [Themenbericht Somalia: Clan und Identität]. 01.10.2015. [http://landinfo.no/asset/3232/1/3232\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3232/1/3232_1.pdf).

Landinfo, Oslo. Vulnerability, minority groups, weak clans and individuals at risk. 21.07.2011. [http://landinfo.no/asset/1805/1/1805\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1805/1/1805_1.pdf).

Lifos, Norrköping. Abtirsiiimo och abtirsiiin – uppräknig av sin somaliska klanlinje [Abtirsiiimo und Abtirsiiin – Aufzählung seiner somalischen Clanlinie]. 24.05.2013 <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentSummaryId=30344>.

Lifos, Norrköping. Government and Clan system in Somalia. Report from Fact Finding Mission to Nairobi, Kenya and Mogadishu, Hargeisa and Boosaaso in Somalia in June 2012. 05.03.2013. <http://lifos.migrationsverket.se/dokument?documentAttachmentId=38611>.

Rinehard, Britta. Clan Structure in Somalia. Civil-Military Fusion Centre. August 2011. [http://unhcr.org.ua/attachments/article/660/CFC\\_Anti-Piracy\\_Report\\_Clans%20in%20Somalia\\_Aug\\_2011.pdf](http://unhcr.org.ua/attachments/article/660/CFC_Anti-Piracy_Report_Clans%20in%20Somalia_Aug_2011.pdf).

UK Home Office, London. Country Information and Guidance. South and central Somalia: Majority clans and minority groups. 30.03.2015.

## 7.2. Minorités et groupes professionnels

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF), Nürnberg. Minderheiten in Somalia. July 2010. [https://milo.bamf.de/milop/livelink.exe/fetch/2000/702450/683266/693991/697672/697677/6029534/13604856/13565580/Deutschland\\_Bundesamt\\_f%C3%BCr\\_Migration\\_und\\_Fl%C3%BChtlinge%2C\\_Minderheiten\\_in\\_Somalia%2C\\_Juli\\_2010.pdf?no-deid=13904432&vernum=-2](https://milo.bamf.de/milop/livelink.exe/fetch/2000/702450/683266/693991/697672/697677/6029534/13604856/13565580/Deutschland_Bundesamt_f%C3%BCr_Migration_und_Fl%C3%BChtlinge%2C_Minderheiten_in_Somalia%2C_Juli_2010.pdf?no-deid=13904432&vernum=-2).

Höhne, Markus. Minorities in Somalia. In: Bundesasylamt, Wien. Somalia: Security, Minorities & Migration. S. 63-86.

Landinfo, Oslo. Query response Somalia: Low status groups. 12.12.2016. [http://landinfo.no/asset/3514/1/3514\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3514/1/3514_1.pdf).

Landinfo, Oslo. Respons Somalia: Lavstatusgrupper [Antwort Somalia: Berufsstatusgruppen]. 12.12.2016. [http://landinfo.no/asset/3476/1/3476\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/3476/1/3476_1.pdf).

Landinfo, Oslo. Vulnerability, minority groups, weak clans and individuals at risk. 21.07.2011. [http://landinfo.no/asset/1805/1/1805\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1805/1/1805_1.pdf).

Minority Rights Group International, London. No redress: Somalia's forgotten minorities. 31.10.2010. <http://minorityrights.org/wp-content/uploads/old-site-downloads/download-912-Click-here-to-download-full-report.pdf>.

Österreichischer Integrationsfonds (Mag. Andreas Tiwald), Wien. Die Parias Somalias: Ständische Berufskasten als Basis sozialer Diskriminierung. Dezember 2010. [http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8\\_Laenderinfo\\_Somalia.pdf](http://www.integrationsfonds.at/fileadmin/content/AT/Downloads/Publikationen/n8_Laenderinfo_Somalia.pdf).

### 7.2.1. Descriptions de groupes spécifiques

**Ajuraan/Reer Hamar:** Landinfo, Oslo. Respons Somalia: Hawiye-klanen Ajuraan og Reer Hamar [Antwort Somalia: Der Hawiye-Clan Ajuraan und die Reer Hamar]. 08.05.2012. [http://landinfo.no/asset/2066/1/2066\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2066/1/2066_1.pdf).

**Ashraf:** Staatendokumentation BAA, Wien. Somalia: Die Ashraf – Herkunft, Status, aktuelle Lage. 21.12.2009.

**Bajuni:** Landinfo, Oslo. Temanotat Somalia: Bajuni-øyene [Themenbericht Somalia: Bajuni-Inseln]. 16.02.2010. [http://landinfo.no/asset/1147/1/1147\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1147/1/1147_1.pdf).

**Bantu:** Van Lehman, Dan und Omar Eno. The Somali Bantu. Their History and Culture. Februar 2003. [http://www.hartfordinfo.org/issues/wsd/immigrants/somali\\_bantu.pdf](http://www.hartfordinfo.org/issues/wsd/immigrants/somali_bantu.pdf).

**Benadiri:** Adam, Anita Sylvia. Benadiri People of Somalia. Ohne Datum.

**Dir Gadsan:** Landinfo, Oslo. Somalia: Dir Gadsan klanen. 01.09.2006. <http://landinfo.no/id/773.0>.

**Duduble:** Landinfo, Oslo. Respons Somalia: Hawiye-klanen Duduble [Antwort Somalia: Der Hawiye-Clan Duduble]. 08.05.2012. [http://landinfo.no/asset/2069/1/2069\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/2069/1/2069_1.pdf).

**Dulbahante:** Landinfo, Oslo. Somalia: Dhulbahante – Somaliland. 28.09.2008. <http://www.landinfo.no/id/1149.0>. / Landinfo, Oslo. Somalia: Dhulbahante. 17.04.2007. <http://www.landinfo.no/id/780.0>.

**Galgala/Dhaniye:** Landinfo, Oslo. Respons Somalia: Dhaniye-klanen [Antwort Somalia: Dhaniye-Clan]. 14.09.2010. [http://landinfo.no/asset/1399/1/1399\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1399/1/1399_1.pdf).

**Geri:** Landinfo, Oslo. Geri-klanen. 18.04.2007. <http://landinfo.no/id/781.0>.

**Jaaji/Reer Maanyo:** Landinfo, Oslo. Respons Somalia: Jaaji og reer maanyo [Antwort Somalia: Jaaji und Reer Maanyo]. 10.11.2010. [http://landinfo.no/asset/1472/1/1472\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1472/1/1472_1.pdf).

**Meheri:** Landinfo, Oslo. Somalia: Meheri-klanen. 09.06.2005. <http://landinfo.no/id/775.0>.

**Reer Hamar:** Landinfo, Oslo. Response Somalia: Reer Hamar. 17.12.2009. [http://landinfo.no/asset/1091/1/1091\\_1.pdf](http://landinfo.no/asset/1091/1/1091_1.pdf).

**Shanshi:** Staatendokumentation BAA, Wien. Somalia: Clan Shanshi(ye). 09.09.2014.

**Sheikhal:** Staatendokumentation BAA, Wien. Somalia: Sheikhal. 19.08.2011.

**Wardey:** Landinfo, Oslo. Wardey-klanen. 01.09.2006. <http://landinfo.no/id/774.0>.

**Warsangeli/Dulbahante:** Höhne, Markus V. Between Somaliland and Puntland. 2015. [rift-valley.net/download/file/fid/3719](http://rift-valley.net/download/file/fid/3719).

**Yibir:** Bader, Christian. Les Yibro mages Somali. 2000.

### 7.3. Généalogies claniques

Abbink, Jan, Leiden. The total Somali clan genealogy (second edition). ASC Working Paper 84/2009. <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/14007>.

Abby, Abdi. Field research project on minorities in Somalia. October 2005.

Ambroso, Guido (UNHCR). Somalis in the Horn of Africa. A short guide to society and history. No date.

Center for Advanced Defense Studies. Visualizing Somali Clan Structures. Ohne Datum. <http://www.mindmeister.com/de/184633352/somali-clan-lineages>.

Danish Immigration Service, Kopenhagen. Report on minority groups in Somalia. December 2000. <http://www.refworld.org/docid/3ae6a5fa0.html>.

International Crisis Group, Brüssel. Somaliland. The Strains of Success. S. 19-21. 05.10.2015. <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/b113-somaliland-the-strains-of-success.pdf>.

UNHCR Somalia, Nairobi. Genealogical Table of Somali Clans. 2000. [http://www.ecoi.net/file\\_upload/bsvec1\\_unhcr2000.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/bsvec1_unhcr2000.pdf).

World Bank. Conflict in Somalia – drivers and dynamics. 2005. S. 55-57. <http://siteresources.worldbank.org/INTSOMALIA/Resources/conflictinsomalia.pdf>.

### 7.4. Langues et variantes dialectales

Lamberti, Marcello. Die Somali-Dialekte. Eine vergleichende Untersuchung mit 35 Karten und zahlreichen Tabellen. 1983.

Lamberti, Marcello. Die Nordsomali-Dialekte. Eine synchronische Beschreibung. 1988.

Landinfo, Oslo. Report Somalia: Language situation and dialects. 22.07.2011. [http://www.landinfo.no/asset/1800/1/1800\\_1.pdf](http://www.landinfo.no/asset/1800/1/1800_1.pdf).